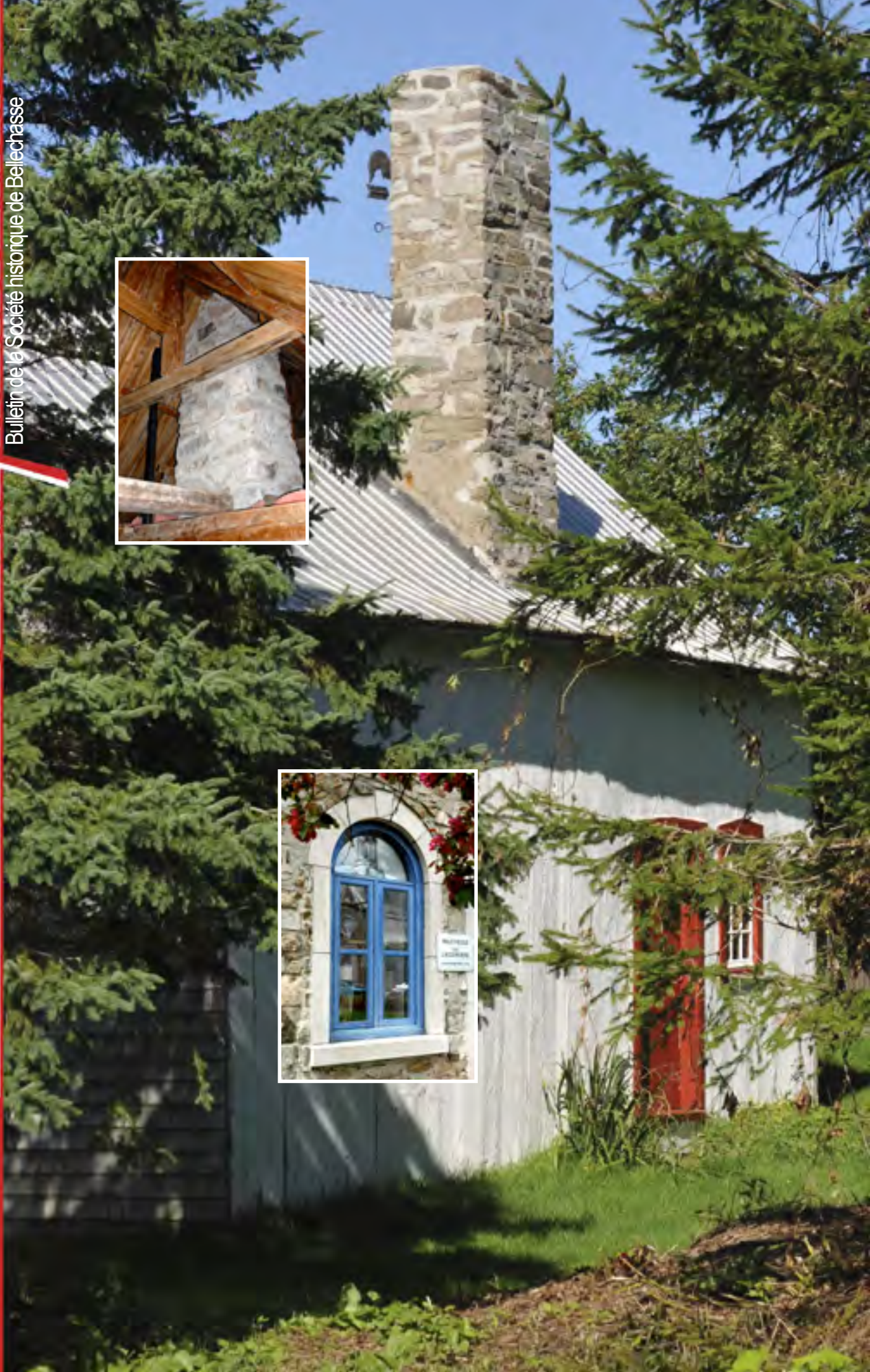


# Coufil des ans

Bulletin de la Société historique de Bellechasse

Numéro spécial  
**Inventaire du  
patrimoine bâti  
de la MRC de  
Bellechasse**  
2010-2012

Vol. 25, n° 2 - Spécial 2013





**Conseil d'administration**  
Président: Jean-Pierre Lamonde, 418 887-3761  
lamondej@globetrotter.net

**Vice-président:** Pierre Prévost, 418 882-3528  
pierre.prevost@globetrotter.net

**Trésorière:** Gisèle Lamonde, 418 887-3761  
gisele.lamonde@globetrotter.net

**Secrétaire:** Michel Tardif : 418 882-2402  
micheltardif@rocketmail.com

**Administrateurs:**

Lise Fleury-Gosselin: 418 887- 4087  
lise.fleury@globetrotter.net

Réjean Bilodeau: 418 789- 3664  
rejean.bilodeau@hotmail.ca

Paul St-Arnaud: 418 884-4128  
paulst-arnaud4@gmail.com

Yvan De Blois: 418 883-3056  
ydeblois@globetrotter.net

Conrad Paré: 418 887-3238  
conpar@globetrotter.net

Claude Gignac: 418 789-2990  
claudegignac@hotmail.ca

**Membres d'honneur:**

0006 André Beaudoin  
0008 Claude Lachance  
0016 Fernand Breton  
0019 Benoît Lacroix  
0038 Claudette Breton  
0162 Charles-Henri Bélanger  
0131 Conrad Paré

**Territoire:**

Armagh, Beaumont, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Charles, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Raphaël, Saint-Vallier.

Responsable de la publication: Société historique de Bellechasse

Rédacteur en chef : Jean-Claude Tardif (j.c.tardif@videotron.ca)

Équipe éditoriale : Pierre Prévost, Claude Gignac, Jean-Pierre Lamonde, Yvan de Blois et Conrad Paré.

Inscription et renouvellement : Lise Gosselin

Conception graphique de ce numéro : Pierre Lefebvre

Photographies : Paul St-Arnaud et l'équipe du projet.



Couverture

Le montage constitué d'une photographie principale et de deux médaillons illustre quelques éléments identitaires du patrimoine bâti de Bellechasse. On aura reconnu le fournil du manoir seigneurial de Beaumont et une fenêtre de la bibliothèque municipale locale. La charpente du toit s'apparente à de nombreuses structures de nos maisons patrimoniales.

Photographie: Paul St-Arnaud

Cotisation annuelle: 25 \$, Coût du présent numéro : 7 \$; en couleur 20 \$

Adresse postale: 8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

Courriel: redaction@shbellechasse.com

Site Internet: http://shbellechasse.com

**Dépôt légal:**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 ISSN D381 079

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. La graphie rectifiée s'applique lorsque requise.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an.

La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

## Table des matières

Table des matières	2
Présentation	3
Partie 1 : Le cadre méthodologique de l'inventaire	4
Le concept d'inventaire	4
La notion de patrimoine bâti	4
Méthodologie de l'inventaire	6
Le contenu descriptif	7
Un projet en constante évolution	8
Le répertoire du patrimoine culturel du Québec	8
Les étapes de réalisation du projet	9
L'équipe de réalisation	12
Les activités et les coûts	12
L'accès aux données de l'inventaire	14
Partie 2 : Observations tirées de l'inventaire	15
L'emplacement des biens inventoriés	15
L'ancienneté des biens	15
L'état physique des immeubles et l'intégrité de leurs composantes	16
Les catégories d'éléments d'intérêt patrimonial	16
Évaluation patrimoniale	16
Les biens dotés d'un statut de protection	18
La problématique du patrimoine bâti de Bellechasse	18
Partie 3 : Recommandations inspirées de l'inventaire	31
Conclusions	37
Annexe : Comprendre la fiche d'inventaire	38

## Présentation

La Société historique de Bellechasse réunit des personnes intéressées à l'histoire et désireuses de participer à des rencontres, études, recherches et autres activités, en vue de mieux faire connaître l'histoire de la région de Bellechasse.

La société a déjà effectué plusieurs travaux relatifs au patrimoine bâti dans le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse. Elle a publié au cours des dernières années quatre livres intitulés respectivement « Bellechasse », « Patrimoine religieux de Bellechasse », « Robert Lamontagne, artisan de Beaumont » et « Les presbytères et la terre de la fabrique de Saint-Vallier », lesquels présentent de nombreux textes et des centaines de belles photographies portant sur l'histoire civile et religieuse de Bellechasse. Le parti pris des administrateurs de la société pour le patrimoine bâti transcende toutes ces publications. Au cours de leurs travaux, ces derniers ont découvert combien le patrimoine de Bellechasse demeurait encore méconnu; d'emblée, ils ont convenu d'effectuer une démarche visant à mieux identifier ce qui en fait partie, plutôt que de limiter leur intérêt aux seuls joyaux décrits jusqu'ici.

En 2010, la société a proposé un ambitieux projet visant à photographier et décrire l'ensemble du patrimoine bâti de Bellechasse. Comme une bonne connaissance de la situation s'avère une condition préalable à toute intervention, il est apparu opportun de constituer un véritable répertoire, sous forme de fiches et d'images numériques accessibles sur Internet et mises à jour sur une base régulière. Pour réaliser cet inventaire, la société s'est associée avec la MRC de Bellechasse et le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Il importe de souligner l'extraordinaire collaboration fournie par la MRC et surtout, l'appui indéfectible de son agent de développement culturel, monsieur Claude Lepage. Le MCC a pour sa part mis à sa disposition un cadre méthodologique éprouvé et a permis l'accès au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, une base de données qui intègre à la fois des biens culturels classés, cités ou simplement inventoriés. La Société historique de Bellechasse tient également à souligner l'appui soutenu qu'elle a reçu de monsieur Sylvain Lizotte, coordonnateur du Développement des connaissances et Conseiller en patrimoine culturel au sein de ce ministère.

Au cours des trois années de réalisation de l'inventaire,

la société a engagé des étudiants spécialisés pour recueillir l'information sur le terrain en période estivale et saisir les données à l'aide d'un système informatique le reste de l'année. La supervision des travaux était exercée par un membre bénévole, monsieur Pierre Lefebvre. La Société historique de Bellechasse lui est immensément redevable pour l'organisation et la coordination des travaux, de même que pour la rédaction du présent rapport.

Le financement du projet a été assuré par la MRC de Bellechasse (Entente de développement culturel avec le MCC), le CLD de Bellechasse, la Société historique de Bellechasse, Services Canada (emplois étudiants), la Fondation Héritage Canada (Jeunesse Canada au travail) et madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et ancienne ministre déléguée aux Services sociaux, ainsi que l'ancienne ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre.

Puisse ce travail des dernières années inspirer les chercheurs en patrimoine, les urbanistes, élus, planificateurs et protecteurs de nos villages et paysages. Surtout, qu'il inspire les citoyens qui réaliseront que tout n'est pas joué dans ce domaine, que la restauration d'un bâtiment comme la mise en valeur d'un paysage sont une affaire à leur portée, et que c'est possible de faire du beau sans se ruiner.

*Jean-Pierre Lamonde  
Président*



*Située à Saint-Charles, cette résidence illustre la maison dite traditionnelle québécoise qui fait la transition entre les styles français et Néo-classique. Les coyaux et les larmiers ont été ajoutés pour éloigner l'eau du bâtiment.*

## Partie 1

# Le cadre méthodologique de l'inventaire

## Le concept d'inventaire

Le concept d'inventaire réfère à l'activité de constitution d'une liste détaillée d'un ensemble de biens qui se rapportent à une thématique donnée. Les résultats d'un tel exercice sont habituellement consignés dans un document appelé « inventaire ou liste » ou dans un système appelé « répertoire ». Celui-ci permet de classer les renseignements par ordre alphabétique, numérique, chronologique ou systématique afin d'en faciliter l'identification, la description ou la localisation.

La Société historique de Bellechasse voulait au départ se doter d'un répertoire bien à elle, pouvant servir d'outil d'agrégation, de mise à jour, de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur les biens et les sites à caractère patrimonial de la MRC de Bellechasse.

En plus de renseigner sur l'histoire et la valeur architecturale du patrimoine, ce répertoire devait fournir des informations générales sur les biens susceptibles de posséder une « valeur patrimoniale », en vue d'en faciliter la reconnaissance légale et la gestion. Il devait être destiné autant au grand public, qu'aux spécialistes des municipalités, architectes, urbanistes, historiens, tout comme aux propriétaires et autres personnes intéressées par le patrimoine.

Ce répertoire devrait constituer une base de données ou base de connaissances fondamentale, une sorte de synthèse de l'information déjà disponible en format papier, de même que celle qui s'ajoutera dans le temps avec l'aide de nombreux collaborateurs institutionnels, professionnels ou privés. Pour cela, il fallait recenser la majorité des biens et sites à caractère patrimonial, sans rechercher à tout prix à en faire un inventaire exhaustif. Il fallait pouvoir intégrer les inventaires passés de façon à faire ressortir l'évolution des caractéristiques architecturales, paysagères et fonctionnelles de ses composantes. Sa plus grande utilité devait être d'améliorer la perception, auprès des dirigeants et de la population, de la richesse du patrimoine de Bellechasse et de contribuer à sa protection.

## La notion de patrimoine bâti

Il apparaît important au départ de comprendre que l'inventaire réalisé ne concerne que le « patrimoine bâti ». Le patrimoine culturel n'est pas seulement constitué de bâtiments d'intérêt historique. Il englobe aussi les vestiges des époques passées, sous forme de tracés de routes, rangs et rues, de paysages agro-forestiers ou maritimes, de constructions, d'éléments géographiques naturels (plaines, vallées, montagnes, cours d'eau), de vestiges archéologiques ou de paysages exceptionnels qui font de Bellechasse le pays que l'on connaît, celui qui se distingue des autres. Il réfère également au patrimoine culturel immatériel, comme le savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations fondées sur la tradition d'une communauté et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présentent un intérêt public.

Plusieurs définitions ont été données au concept de patrimoine architectural bâti : « Bâtiments, monuments et ensembles d'urbanisme considérés comme méritant d'être conservés et protégés ». Une autre définition précise : « Le patrimoine immobilier désigne tous les éléments du cadre bâti traditionnel, donc des structures physiques construites de la main de l'homme, incluant les composantes physiques de la trame urbaine ou rurale qui unit ces structures les unes aux autres ». Certaines composantes naturelles du paysage font également partie du patrimoine immobilier, dans la mesure où ce dernier peut être dit humanisé, c'est-à-dire modelé, adapté par l'humain à ses besoins.

Au début du projet en 2010, une très faible partie du patrimoine bâti de Bellechasse était déjà répertorié de diverses façons (\* selon l'ancienne nomenclature) :

- Des fiches papier décrivant des éléments ponctuels, édifices de tout genre, répertoriés lors d'inventaires précédents, dont celui réalisé par André Bourgault, architecte, en 1998-1999 : maisons urbaines en majorité, presque pas de bâtiments ruraux, quelques bâtiments industriels et très peu de structures non résidentielles;
- Des fiches électroniques en format « Word » décrivant sommairement un nombre assez restreint de bâtiments inventoriés en 2003-2004 par messieurs Sébastien Paquet et Claude Lepage de la MRC de Bellechasse, dans

le cadre de la révision des plans d'urbanisme des municipalités;

- Des églises (21), presbytères (22), chapelles (7), dépendances, cimetières (16) et charniers (11) inventoriés par le Conseil du patrimoine religieux du Québec;
- Quelques monuments historiques classés et décrits par le MCC (5 bâtiments et 11 biens);
- Quelques monuments historiques reconnus (17 bâtiments);
- Quelques monuments historiques cités (10 biens);
- Aucun arrondissement historique;
- Aucun site historique;
- 15 plaques commémoratives et 18 monuments;
- Deux sites archéologiques;
- Trois sites du patrimoine.

Aux fins d'un nouvel inventaire, il a été décidé de procéder à un recensement beaucoup plus élargi que tout ce qui avait été fait auparavant. Il a été considéré que les bâtiments construits avant les années 1950 avaient plus de chances de comporter un intérêt patrimonial. Les bâtiments d'apparence moderne ont donc été ignorés, même s'ils présentaient un caractère exceptionnel ou un intérêt architectural remarquable. Cette limite arbitraire dans le temps a été fixée selon certaines pratiques qui établissent un délai de 30 ans avant d'intégrer la production architecturale dans un inventaire patrimonial.

Il a aussi été décidé d'ignorer le patrimoine religieux, à l'exception des croix de chemin, calvaires et chapelles, afin d'éviter une duplication avec le travail d'inventaire déjà réalisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec; toutefois, il est apparu opportun en cours de route d'ajouter des informations manquantes, telles les descriptions physiques et historiques ou parfois cer-



Le manoir de Beaumont, bâtiment identitaire de Bellechasse, constitue un bien protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, alors que son environnement est désigné comme un site du patrimoine. En 2010, ces deux éléments figuraient déjà dans le répertoire du patrimoine immobilier après avoir fait l'objet d'une citation.

taines photographies contemporaines ou historiques. À cette fin, on a largement puisé dans les textes publiés par la Société historique de Bellechasse en 2009, sous le titre « Patrimoine religieux de Bellechasse ».

## Méthodologie de l'inventaire

D'entrée de jeu, la priorité a été donnée aux bâtiments dont la date de construction remontait à une soixantaine d'années. De plus, ceux-ci devaient receler certaines caractéristiques patrimoniales bien visibles : plan original, fondations anciennes, lignes du style architectural d'origine, revêtements des murs et du toit qui ne détériorent pas trop l'apparence, saillies caractéristiques, portes et fenêtres relativement harmonisées et enfin, ornementation caractéristique.

Il n'était pas question de réaliser un inventaire exhaustif de tous les bâtiments, un peu comme doit régulièrement le faire le Service d'évaluation foncière de la MRC. Il fallait faire des choix au départ sur les éléments à inclure ou à laisser de côté lors de la prise de données sur le terrain.

L'inventaire ne s'intéressait qu'aux aspects extérieurs observables à partir des voies publiques. Les bâtiments ayant été fortement « modernisés » ont été exclus, en raison de la disparition ou du camouflage du style original, de la pose de revêtements donnant un aspect contemporain aux bâtiments (notamment les granges et les hangars recouverts de tôle),

de l'ajout d'une multitude de rénovations annulant la valeur patrimoniale, etc. Il fut aussi décidé d'ignorer un certain nombre de bâtiments qui n'étaient pas facilement accessibles, parce que trop éloignés du chemin public ou situés en bordure de voies privées interdites à la circulation.

Les personnes chargées de l'inventaire ont reçu une formation leur permettant de détecter sur le terrain les bâtiments qui méritaient d'être versés au répertoire. Il n'y a pas eu de repérage initial systématique afin de minimiser les frais de déplacement. Les bâtiments ont été choisis par des observations effectuées en parcourant les rues, rangs et autres voies publiques pour localiser ceux montrant un intérêt patrimonial. En cas de doute, il était convenu de décrire les bâtiments litigieux pour éviter de devoir retourner sur place. Dans certaines municipalités, des personnes-ressources connaissant bien le patrimoine local ont servi de guide avec leurs précieux conseils. Nous les remercions pour cette généreuse collaboration.

Les informations sur l'évaluation foncière de la MRC ont fourni les numéros de lots en fonction des adresses civiques; elles n'ont pas été utilisées pour déterminer l'âge des bâtiments, car cette donnée s'est avérée peu fiable. Notons que les numéros du cadastre rénové n'étaient pas disponibles dans toutes les municipalités au moment de la saisie des données. Ces informations pourraient être ajoutées ultérieurement. Le personnel de certaines municipalités a apporté une contribution fort appréciée pour localiser les biens sans adresse civique précise ou sans désignation cadastrale propre, comme ce fut le cas pour la majorité des croix de chemin.

L'inventaire consistait à photographier l'immeuble selon au moins deux angles différents (avant-latéral droit et arrière-latéral gauche), le décrire suivant les observations effectuées sur le terrain avec l'aide d'une fiche d'inventaire conçue à cette fin, le localiser au moyen du GPS intégré dans l'appareil photo numérique et l'associer à un numéro de lot cadastral. Un devis photographique détaillé a été élaboré afin que les différentes personnes préposées à l'inventaire prennent des images homogènes pour l'ensemble du territoire. Deux appareils photos numériques de marque Sony, modèle Cyber-shot DSC-HX5V, ont été utilisés sur le terrain. Avec une résolution de 10,2 Méga pixels, ces appareils étaient munis d'un zoom optique 10X, d'un objectif grand angle de 25 mm, d'un GPS, d'une boussole et d'un gyroscope stabilisateur.

Les préposés à l'inventaire devaient appliquer la procédure suivante :

1. S'identifier auprès du propriétaire du bâtiment et lui expliquer brièvement la démarche en cours.
2. Lui demander l'autorisation de photographier l'arrière de la maison et les autres bâtiments pertinents.
3. Lui demander de confirmer l'origine, l'âge, la nature des fondations, la composition des matériaux structuraux, la vocation antérieure et les réparations majeures effectuées sur ses bâtiments.
4. Laisser une carte de visite quand il n'y avait personne à la maison pour demander au propriétaire de fournir ces renseignements par courriel ou par téléphone.
5. Décrire le bâtiment principal et tout autre bâtiment secondaire d'intérêt patrimonial; pour les structures exceptionnelles, l'information était enregistrée sur des fiches distinctes de la résidence.
6. Prendre les photographies au moins en façade et en arrière et celles des bâtiments secondaires d'intérêt.
7. Photographier tout détail nécessitant une validation ou justifiant l'ajout d'une image.
8. Compléter la fiche d'inventaire avec les numéros de lot du cadastre rénové fournis par la MRC.
9. Effectuer le choix des photographies à incorporer au répertoire, les formater selon les normes prescrites, recueillir les métadonnées GPS et enfin, transférer les images sur un disque rigide, selon la séquence de classement (rues et voies).
10. Identifier les numéros de photos et les coordonnées GPS sur les fiches.
11. Saisir les informations dans le répertoire numérique.
12. Assembler les fiches originales dans un cahier propre à chaque municipalité.
13. Personnaliser la présentation de l'inventaire pour chaque municipalité.

## Le contenu descriptif

Une fiche a été conçue pour faciliter la prise des données sur le terrain et leur saisie dans un répertoire. À défaut d'avoir un logiciel permettant une saisie informatisée des éléments descriptifs sur le terrain et le transfert automa-

*La fiche d'inventaire, l'outil de base pour consigner les données sur le terrain et ensuite les saisir.*

tique de cette information dans la banque de données, les renseignements devaient d'abord être inscrits manuellement sur les fiches originales en papier, avant d'être transposés avec l'aide d'un ordinateur dans la banque de données accessible par le réseau Internet. Les photographies ont été liées aux fiches en y inscrivant le numéro attribué par l'appareil photographique; des boîtes à cocher permettaient de contrôler leur transfert dans la banque de données. Une copie en format CD des originaux et des images formatées pour le répertoire accompagne chaque rapport produit pour les 20 municipalités.

Chaque fiche comporte les éléments suivants (on trouvera en annexe une description plus détaillée) :

- L'identification du bâtiment avec son adresse civique ou son nom courant.
- La date et l'heure de la prise de données.
- Les données spatiales : nom du propriétaire dans les cas où il fallait le contacter pour plus d'information, numéro de cadastre, coordonnées GPS et type de bâtiment.



*Le patrimoine religieux avait été exclu au départ, mais les fiches existantes furent néanmoins mises à jour, comme celle de ce couvent de Saint-Damien.*

- Des données descriptives : état physique et degré d'authenticité, nombre d'étages, annexes, saillies, fondations, élévations, toit, portes, fenêtres, lucarnes, ornementation et typologie fonctionnelle (style d'architecture).
- Certaines informations historiques : date de construction, rénovations majeures, déménagement. Aucune synthèse historique n'a été enregistrée, sauf pour certains bâtiments exceptionnels. Dans le cas du patrimoine religieux déjà inventorié, les descriptions et notes historiques furent complétées à partir des textes du livre sur le « Patrimoine religieux de Bellechasse ». Lorsqu'elles étaient facilement disponibles, certaines informations historiques ou documents d'archives ont été versées au dossier.
- Des éléments de contrôle permettant de valider la saisie des informations et le transfert des fichiers des images numériques.

## Un projet en constante évolution

L'inventaire a été réalisé sur une période de trois ans, entre 2010 et 2012, contribuant ainsi à verser graduellement l'information dans le répertoire pour chacune des 20 municipalités de la MRC de Bellechasse. Afin de permettre aux propriétaires de suivre facilement la progression des travaux de l'inventaire pendant toutes les étapes de réalisation, un lien vers le répertoire a été mis en ligne sur le site Internet de la Société historique de Bellechasse.

Dans la mesure du possible, les contenus historiques et visuels des bâtiments déjà répertoriés par la MRC en 1998 et en 2004, par le MCC ou ayant fait l'objet de publications ont été intégrés. Même si les municipalités du secteur nord de Bellechasse présentaient un plus grand intérêt patrimonial, les autres n'ont pas été laissées en reste dans cet inventaire; elles ont ainsi pu livrer leurs plus beaux secrets patrimoniaux.

Le répertoire ne présentera jamais une vision exhaustive ou statique du patrimoine culturel de Bellechasse. Des bâtiments ont été oubliés par

mégarde ou simplement parce qu'ils n'étaient pas visibles, d'autres ignorés en raison du refus de collaborer de leurs propriétaires. La plupart des immeubles font souvent l'objet de transformations; leur description nécessite de ce fait des mises à jour régulières. Certains biens devront ainsi en être retirés suite à leur démolition, voire leur rénovation extrême. Pour toutes ces raisons, la fiabilité des résultats de l'inventaire s'atténuera sur une période de 10 à 12 ans, après quoi il faudra recommencer.

## Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec

Au lieu de mettre sur pied une banque de données spécifique à Bellechasse, il est apparu opportun de se greffer au système national développé par le MCC, nommé « Patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec (PIMI) », et à son interface sur Internet, le « Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ) ». L'appui de ce ministère a permis d'apprendre le fonctionnement de cet outil et de bénéficier d'un encadrement méthodologique, professionnel et technique pour son utilisation. Voici d'ailleurs comment le MCC décrit le répertoire PIMI utilisé pour la gestion des biens protégés et pour consigner les données de divers inventaires comme celui-ci :

« PIMI est une banque de données sur le patrimoine culturel mise sur pied et coordonnée par la Direction du patrimoine et de la muséologie au ministère de la Culture et des Communications. Il est un outil de premier ordre destiné à l'élaboration d'inventaires du patrimoine et à la gestion des données qu'ils contiennent. PIMI est également la banque de données alimentant le Répertoire du patrimoine culturel québécois.

Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec est aussi une plate-forme de diffusion des données sur le patrimoine du Québec destinée au grand public. Toutes les informations diffusées sur le RPCQ proviennent de PIMI. Lorsqu'un partenaire inventorie un nouveau bien sur PIMI, il peut décider si les informations relatives à ce bien seront publiées sur cette plate-forme. Cependant, il faut savoir qu'aucune « information sensible » (concernant la gestion, par exemple) ne sera diffusée publiquement, et ce, même si le partenaire a autorisé la diffusion du bien sur le RPCQ. Ainsi, seuls

un certain nombre de renseignements seront automatiquement transmis de PIMI au RPCQ.

Il existe plusieurs avantages à la création d'un inventaire à l'aide de PIMI. Le premier est sans doute l'assurance de pouvoir bénéficier d'un encadrement spécialisé des professionnels du ministère pour accompagner les usagers et répondre à leurs questions, tout au long du processus d'inventaire. L'utilisation de PIMI permet également d'améliorer les pratiques d'inventaires en standardisant la cueillette de données et la manière de les consigner et de les diffuser. De plus, le moteur de recherche multicritères de PIMI permet de repérer facilement un bien dans la banque de données et de le situer par rapport à un corpus plus vaste. Enfin, l'étroite collaboration entre PIMI et le RPCQ augmente la visibilité et le rayonnement des biens patrimoniaux à l'échelle nationale.

Les données sont présentées de façon relationnelle hiérarchique, permettant de visualiser toutes les associations inhérentes à la Loi sur le patrimoine culturel. Par exemple, une municipalité peut comprendre un arrondissement historique, qui inclut un site historique, qui renferme un monument historique, qui compte une plaque commémorative et des biens mobiliers. Le citoyen et le chercheur peuvent, en utilisant les relations ascendantes et descendantes, accéder à la fiche descriptive complète de chacun des biens et des secteurs patrimoniaux.

Le système préconise l'approche de gestion par les valeurs. Ce type de gestion est basé sur les valeurs d'un bien culturel, valeurs qui sont différentes d'un bien à l'autre et qui sont de nature immatérielle. L'objectif de la gestion par les valeurs se déplace de la préservation de la matérialité de l'objet vers la transmission de valeurs aux générations futures. Les valeurs immatérielles doivent toutefois s'incarner dans des éléments matériels pour être compréhensibles et transmissibles. Ainsi, chaque valeur se décline en éléments caractéristiques. Toute intervention sur un bien culturel sera analysée afin de s'assurer qu'elle préserve les valeurs qui font sa spécificité.

Enfin, PIMI est conçu comme un système contributif. Il est destiné à recevoir des données de partenaires externes, qui seront responsables de la saisie et de la mise à jour de leurs données, dans un environnement sécurisé. Son développement est évolutif : le contenu et le contenu seront graduellement enrichis. À terme, il constituera un inventaire national du patrimoine québécois. »

## Les étapes de réalisation du projet

La Société historique de Bellechasse a tenu à prendre la responsabilité entière de l'opération pour marquer son engagement dans la préservation du patrimoine bâti. Elle a établi une table de concertation avec la MRC de Bellechasse, le MCC et ses bénévoles. Elle a utilisé une approche pragmatique, misant sur l'expérience des projets réalisés par plusieurs villes, dont Lévis et Montréal, la région de l'Outaouais, certaines villes d'Abitibi, le MCC et plusieurs MRC. Elle souscrit à l'idée d'établir une dynamique où les différents contributeurs viendront alimenter l'inventaire au fil des ans. Les utilisateurs du répertoire deviendront des personnes ressources pour le compléter ou le mettre à jour, à l'exemple de la fascinante encyclopédie Wikipedia.

Il était bien difficile au départ d'établir avec précision les efforts requis pour réaliser l'inventaire du patrimoine bâti pour tout le territoire de Bellechasse. Il a fallu vérifier la fiabilité des informations existantes, leur véritable couverture, apprécier les difficultés d'intégrer les informations colligées lors des inventaires précédents, de même que l'énergie requise pour compléter les données manquantes et normaliser leur contenu.

La première année, soit en 2010, il a fallu se familiariser avec le vocabulaire de l'architecture, élaborer les méthodes de travail, comprendre la portée et les limites du répertoire,



« Décrire et photographier une maison comme celle-ci demande une quinzaine de minutes environ. Il faut bien en observer les détails architecturaux.

**Tableau 1 : Statistiques sur l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse 2010-2012**

Municipalités	Année	PIMIQ au début	Fiches* 2003-4	Nouvelles fiches	Photos saisies	Fiches à la fin
Armagh	2011	7	25	351	1 150	358
Beaumont	2010-2011	35	0	208	740	243
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	2010	6	0	158	435	164
Honfleur	2011	5	0	106	343	111
La Durantaye	2011	4	9	121	440	125
Saint-Anselme	2012	8	0	247	634	255
Saint-Charles-de-Bellechasse	2010	9	20	309	865	318
Sainte-Claire	2012	10	0	333	873	343
Saint-Damien-de-Buckland	2010	15	10	195	522	210
Saint-Gervais	2011	8	15	341	1 336	349
Saint-Henri	2012	4	8	331	1 171	335
Saint-Lazare-de-Bellechasse	2010	6	16	204	632	210
Saint-Léon-de-Standon	2011	3	12	356	1 113	359
Saint-Malachie	2012	9	12	250	852	259
Saint-Michel-de-Bellechasse	2011	10	0	321	1 154	331
Saint-Nazaire-de-Dorchester	2011	2	0	92	275	94
Saint-Nérée	2011	5	3	154	502	159
Saint-Philémon	2011	6	0	211	687	219
Saint-Raphaël	2011	7	24	421	1 463	428
Saint-Vallier	2012	10	0	204	550	214
<b>Sous-total</b>		<b>169</b>	<b>154</b>	<b>4 913</b>	<b>15 737</b>	<b>5 084</b>
Ponts	2012	0	0	-	130	-
Barrages	2012	0	0	-	124	-
Lieux-dits	2012	0	0	-	21	-
Patrimoine ferroviaire	2012	0	0	-	17	-
Patrimoine industriel	2012	0	0	-	9	-
Plaques commémoratives	2013	15	0	18	40	33
Monuments (souvent face à l'église)	2013	18		1	3	19
<b>Total</b>		<b>202</b>	<b>154</b>	<b>4 932</b>	<b>16 081</b>	<b>5 136</b>

\* Le contenu des fiches de l'inventaire réalisé par la MRC en 2003-2004 a été intégré soit dans les fiches existantes, soit dans les nouvelles fiches créées.

**Figure 1 : Carte de la MRC de Bellechasse**



former les personnes impliquées, assurer le financement du projet, mieux cerner les difficultés et les exigences de l'opération, etc. Dès le début de l'été, le travail fut entrepris de façon systématique dans la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, où se situe le siège social de la Société historique de Bellechasse, donc plus facile d'accès, avant d'entreprendre les municipalités de Saint-Lazare, Saint-Damien, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Beaumont, toutes situées le long de l'axe de la route 279. Pour éviter de multiplier les fiches à décrire, les bâtiments

auxiliaires d'intérêt patrimonial n'ont malheureusement pas fait l'objet de dossiers distincts de la résidence. Cette lacune a été corrigée à partir de 2011 pour les biens considérés comme exceptionnels.

L'embauche d'au moins deux étudiants de mai à septembre 2010 aurait été idéale pour permettre de couvrir le territoire initial, incluant la numérisation des photographies existantes, la réalisation de la prise de données sur le terrain, l'actualisation des inven-

taires antérieurs et la saisie des données sur le système informatique. Malheureusement, les demandes d'aide financière n'ont été satisfaites que très partiellement, ce qui autorisant l'embauche que d'une seule personne. Le travail de saisie des fiches fut donc assuré au cours de l'hiver par messieurs Olivier Roy et Pierre Lefebvre. Le photographe Paul St-Arnaud s'est porté volontaire pour couvrir bénévolement la municipalité de Beaumont à compter de 2010.

La deuxième année, soit en 2011, il fut possible d'accélérer la cadence en couvrant dix municipalités, grâce à la contribution de deux étudiants : Olivier Roy et Élisabeth Lapointe. Ils se sont alors attardé au patrimoine bâti de La Durantaye, Saint-Raphaël, Saint-Gervais, Armagh, Saint-Philémon, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Nazaire, Saint-Nérée et Honfleur. Le travail de saisie des données fut complété au cours de l'hiver 2011-2012.

La société a terminé le travail d'inventaire en 2012, couvrant les autres municipalités situées principalement à l'ouest du territoire de la MRC, soit Saint-Malachie, Sainte-Claire, Saint-Anselme et Saint-Henri, en plus de Saint-Vallier. Les étudiantes Marie-Ève Dubois et Geneviève L. Senécal ont été recrutées à cette fin. Tout le travail de saisie a pu être complété cette fois avant la fin de l'été. Au cours de l'automne, le coordonnateur du projet s'est assuré d'inclure les structures construites avant 1950 (surtout des ponts et des barrages) qui avaient été ignorées les étés précédents. Les répertoires du ministère des Transports et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont été largement utilisés pour repérer les structures construites avant 1950.

Les statistiques présentées dans le tableau 1 de la page précédente illustrent bien l'apport de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse à l'amélioration des connaissances déjà accumulées. Le nombre de fiches accessibles dans PIMIQ est passé de 202 à 5 136 et plus de 16 000 images ont été ajoutées aux quelques 500 photographies existantes.

Un autre résultat non négligeable de l'inventaire a été de permettre à la Société historique de Bellechasse, comme employeur, de créer des emplois très formateurs pour étudiants et nouveaux diplômés dans des domaines tels que la recherche historique, l'interprétation de sites du patrimoine, l'architecture, etc. L'expérience acquise dans ce projet leur sera d'une grande utilité pour leur carrière et pour l'amélioration de leurs connaissances.

## L'équipe de réalisation

La réalisation de l'inventaire est redevable à une équipe de personnes qui ont su mettre leurs connaissances, leurs talents et leur enthousiasme au service de la Société historique de Bellechasse et des passionnés du patrimoine.

- Pierre Lefebvre, administrateur bénévole, chargé de projet, inventaire, saisie des données, formation, rédaction, gestion financière, supervision et contrôle de la qualité.
- Olivier Roy, bachelier en Archéologie et étudiant à la maîtrise, inventaire terrain et saisie des données 2010 et 2011.
- Catherine Vallières, bachelière en Histoire de l'art et maître en Science de l'aménagement, consultante en patrimoine, saisie des données 2012.
- Élisabeth Lapointe, bachelière en géographie, maître en pédagogie, inventaire sur le terrain 2011 et saisie des données.
- Marie-Ève Dubois, bachelière en géographie, inventaire sur le terrain 2012, saisie des données.
- Geneviève M. Senécal, bachelière en Sciences historiques et études patrimoniales, inventaire sur le terrain 2012, saisie des données.
- Paul St-Arnaud, photographe bénévole, inventaire sur le terrain à Beaumont 2010, Saint-Michel 2011 et Saint-Vallier 2012.
- Gabriel Bélanger, technicien en systèmes bureautiques, saisie des données 2011.

## Les activités et les coûts

La réalisation de l'inventaire a demandé beaucoup d'énergie de la part des étudiants et des bénévoles qui y ont contribué. Voici un aperçu des activités réalisées dans le cadre du projet sur un horizon de trois ans.

- Expériences de prise de données et de versement de l'information nouvelle ou existante dans le répertoire du MCC. Les premiers mois ont permis d'identifier la portée du mandat et d'évaluer de façon réaliste les dépenses envisagées.
- Élaboration d'un devis de travail pour identifier les biens à inventorier : sources de données existantes, caractéristiques à décrire et surtout, rapidité et envergure de l'inventaire. Devait-on couvrir plus de territoire et d'éléments ou

recueillir moins d'information? Était-il opportun de ne retenir que les bâtiments ayant au moins une centaine d'années ou ceux d'une soixantaine d'années? Devait-on se limiter à rafraîchir les données des inventaires précédents?

- Recours à des programmes d'emplois étudiants pour financer la cueillette et la saisie des informations sur le patrimoine. Les demandes de subvention visaient l'engagement de professionnels avec formation en géographie, architecture, histoire ou archéologie, à raison de 40 heures/semaine, durant 16 semaines, à compter du début de mai jusqu'à la fin d'août. Des mandats distincts ont été donnés pour effectuer la saisie au cours de l'automne et de l'hiver.
- Achat d'équipements (deux caméras avec GPS et une mémoire portable) et de fournitures (fiches, cahiers). Une partie de l'accès Internet et des photocopies a été fournie par le journal « Au fil de la Boyer » de Saint-Charles-de-Bellechasse, le reste par le personnel impliqué.
- Paiement des frais de déplacement pour les étudiants et les bénévoles.
- Publicité sur l'inventaire (communiqués de presse, concours de photographies des paysages, cartons de visite et identification du véhicule utilisé).
- Services offerts par la MRC : extraction de certaines données à partir des bases d'évaluation foncière, impression de cartes de visite, préparation des cartes de localisation des villages.
- Supervision des étudiants par un chargé de projet bénévole.
- Réalisation des activités administratives reliées aux emplois, logement du personnel dans ses locaux, appui pro-

fessionnel des bénévoles, apport du fonds de roulement de la Société et investissement de 5 000 \$ de son budget de fonctionnement.

- Préparation de cahiers pour les 20 municipalités dans lesquels on retrouve la description du cadre méthodologique, la liste des adresses utilisées, une carte des voies de la municipalité et les fiches originales complétées lors de l'inventaire sur le terrain.
- Montage de 20 disquettes CD/DVD contenant une copie des originaux de toutes les photographies transférées dans la base de données informatisée.
- Rédaction du présent document et élaboration d'un rapport général sur l'exécution du mandat, regroupant notamment les fiches d'inventaire thématiques pour les ponts, barrages et lieux-dits.

Pour assurer la réalisation du projet, la Société historique de Bellechasse a pu compter sur diverses sources de financement, en plus d'investir une partie de ses fonds propres. Les demandes de commandites effectuées auprès de partenaires du secteur privé n'ont pas eu de succès.

### Revenus

Entente culturelle MRC de Bellechasse	36 500 \$
CLD de Bellechasse	5 000 \$
Services Canada (programme Emploi Été Canada)	9 774 \$
Fondation Héritage Canada (Emplois d'été 2011-12)	8 500 \$
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	8 000 \$
Société historique de Bellechasse	5 000 \$
Crédit à l'embauche	245 \$
Autres	105 \$

**Total** 73 124 \$

Les dépenses comprenaient principalement les salaires, les charges sociales, les honoraires du personnel contractuel, les fournitures et les frais de déplacement.

### Dépenses

Salaires et congés payés (étudiants)	45 540 \$
Cotisations de l'employeur	5 229 \$
Fournitures	1 143 \$
Frais de déplacement	5 808 \$
Honoraires	14 148 \$
Équipements	935 \$
TPS/TVQ	321 \$

**Total** 73 124 \$



Toutes les fiches complétées sur le terrain pour chacune des 20 municipalités de la MRC de Bellechasse ont été placées dans des cartables distincts.

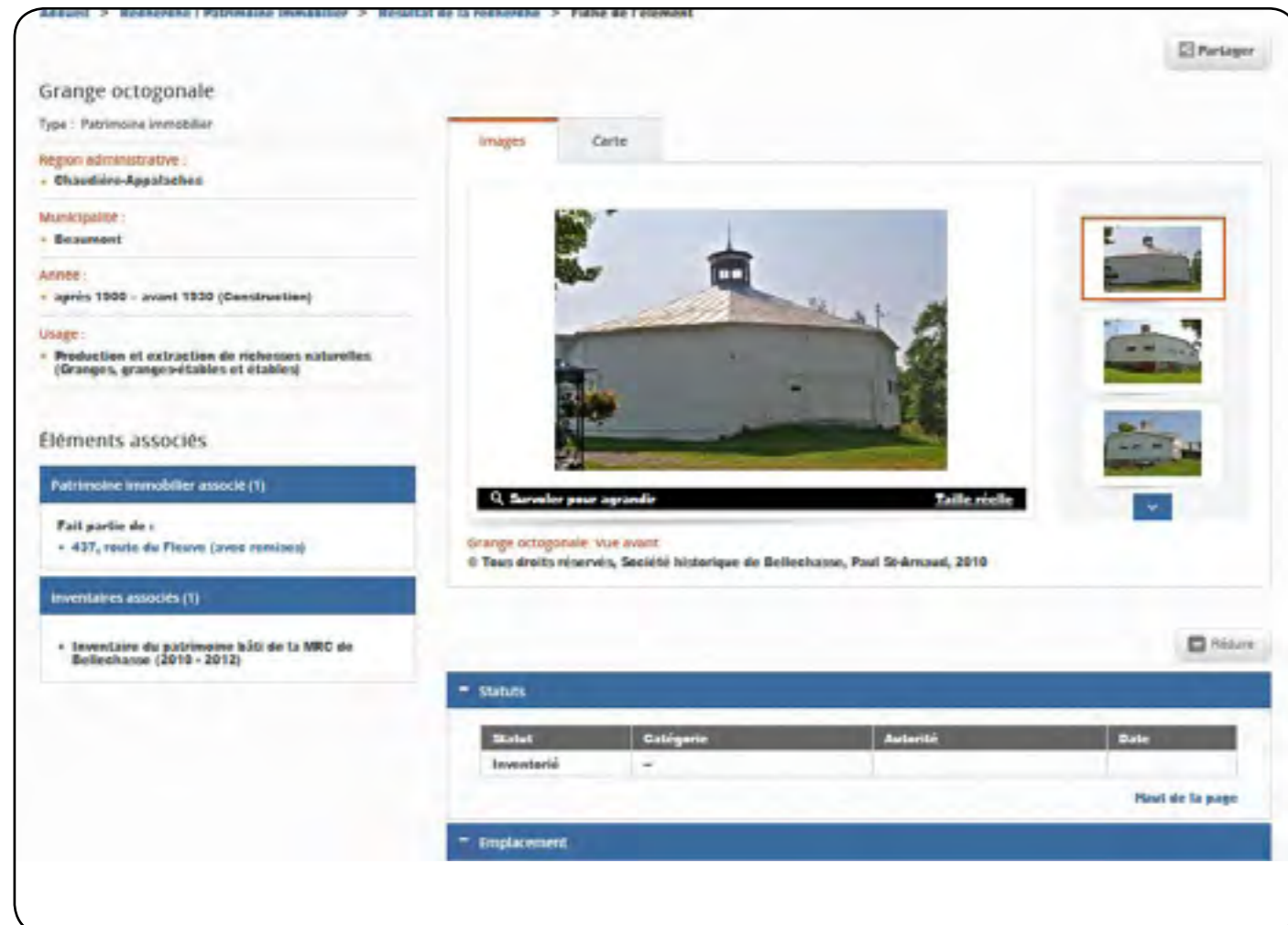
## L'accès aux données de l'inventaire

Les 20 cahiers conservés au siège social de la MRC à Saint-Lazare-de-Bellechasse renferment toute l'information colligée sur le patrimoine bâti de chaque municipalité en format papier. Les mêmes données sont accessibles sur le réseau Internet en format numérique. Pour fins de consultation, deux types d'accès sont disponibles selon les usages :

**Le public :** Il est possible d'interroger le Répertoire du patrimoine culturel du Québec avec le module de recherche publié sur le site du MCC. L'information disponible est toutefois limitée et ne comprend pas la description détaillée des bâtiments. On y retrouve les données suivantes : nom, photographies,

usage, information historique, emplacement et statut. Le site de la Société historique de Bellechasse offre également un lien permettant d'accéder à ce répertoire. Un tel lien devrait se retrouver sur tous les sites Internet municipaux pour en faire connaître l'existence et en faciliter la consultation.

**Le personnel des municipalités et de la MRC ou pour les professionnels de l'histoire ou de l'architecture :** il leur est loisible d'obtenir un lien sécurisé en déposant une demande auprès de la Société historique de Bellechasse ou du MCC. Ils peuvent ainsi prendre connaissance de toute l'information recueillie en mode de lecture, incluant la description des caractéristiques patrimoniales et une évaluation de l'état physique et de l'authenticité du bâtiment. Il leur est aussi possible d'imprimer des listes de biens établies selon certains critères de recherche. Enfin, ils peuvent créer des fichiers en format PDF et imprimer les fiches individuellement en spécifiant les informations requises (identification, description, historique, images, etc.).



Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec offre un accès rapide et pratique aux résultats de l'inventaire. Une fiche comme celle-ci peut être consultée par le public, après interrogation à l'aide du moteur de recherche accessible à l'adresse suivante : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca> (volet patrimoine immobilier).

## Partie 2

# Les observations tirées de l'inventaire

La réalisation d'un inventaire patrimonial permet de décrire et d'analyser de façon objective les nombreux biens dispersés sur un territoire donné. À partir de cette vue d'ensemble, des explications ou des commentaires surgissent au terme d'un projet aussi vaste que celui réalisé pour la MRC de Bellechasse.

Ces observations portent sur l'emplacement des biens inventoriés, l'ancienneté des bâtiments, l'état physique des immeubles et l'intégrité de leurs composantes, les catégories d'éléments d'intérêt patrimonial, l'évaluation patrimoniale, les biens dotés d'un statut de protection et enfin, la problématique du patrimoine bâti propre aux grandes catégories de biens.

## L'emplacement des biens inventoriés

Des efforts particuliers ont été déployés tout au long de la réalisation de l'inventaire sur le terrain, de la saisie des données et de la vérification des résultats pour bien localiser les objets inventoriés. La position géographique de chaque bien a été mesurée en degrés, minutes et secondes de longitude et de latitude; elle reflète en général celle de l'observateur au moment de la prise de la photographie principale, avec une caméra numérique munie d'un GPS. Dans cer-



Les coordonnées GPS de chaque bien inventorié permettent sa localisation sur une carte géographique.

tains cas, cette position a été déterminée avec l'application Google Earth, malgré certaines distorsions ou l'imprécision des images aériennes.

L'adresse civique n'a pu être relevée systématiquement, car elle n'était pas toujours indiquée, ni même existante. Malheureusement, les nouvelles affiches indiquant les adresses n'ont commencé à être installées par les municipalités qu'après l'inventaire. Plusieurs cabanes à sucre ou autres bâtiments isolés n'ont ainsi pas d'autre identification que les données GPS et le nom de la voie. Dans certains cas, il a été possible d'obtenir l'information des municipalités qui disposent de systèmes graphiques superposant une image aérienne et le cadastre. Ce travail a été minimisé car il demande beaucoup de temps.

Les numéros de lot ont été indiqués dans la majorité des cas. Dans les municipalités dont le cadastre rénové n'était pas en vigueur lors de l'inventaire, les informations cadastrales n'ont pas été consignées systématiquement. Enfin, des erreurs ont pu être introduites dans le cas des biens sans adresse civique, sans désignation cadastrale spécifique (la plupart des croix de chemin) ou étant situés sur une propriété constituée de plus d'un lot (presque toutes les fermes).

## L'ancienneté des biens

Les plus vieux bâtiments recensés lors de l'inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse auraient autour de 300 ans d'existence, alors que la construction des plus jeunes immeubles patrimoniaux remonte au début des années 1950. Ceux qui furent érigés sous le régime français se retrouvent presque tous dans les municipalités de Beaumont, Saint-Michel et Saint-Vallier.

Il n'a pas été possible d'établir des statistiques fiables sur l'âge de bâtiments décrits, cette variable étant impossible à déterminer dans la majorité des cas. Cette information échappe même à la majorité des propriétaires qui ont tendance à exagérer l'âge de leurs immeubles. Pour déterminer une date approximative de construction, il a souvent fallu se référer au type architectural, à la fonction, aux matériaux et à la localisation de l'immeuble.

## L'état physique des immeubles et l'intégrité de leurs composantes

Lors de l'inventaire, les observateurs devaient déterminer l'état physique général et le degré d'authenticité patrimoniale ou d'altération de l'intégrité architecturale de chaque immeuble. Ils devaient également mentionner l'état du toit, des revêtements extérieurs, des portes, des fenêtres et des lucarnes. Pour ce faire, on a utilisé quatre catégories de nature qualitative : excellent, bon, passable et médiocre. L'attribution de cette dernière variable avait en général pour effet d'exclure les biens ayant perdu authenticité patrimoniale.

Les données qualitatives n'ont pu être compilées parce que ce travail aurait dû être fait manuellement. De façon générale, l'état physique des immeubles varie de bon à excellent. Il en va de même pour l'intégrité des composantes architecturales.

Les évaluations effectuées, de même que les descriptions détaillées des immeubles patrimoniaux ne sont pas diffusées publiquement, mais elles peuvent être consultées par les personnes autorisées à cette fin.

## Les catégories d'éléments d'intérêt patrimonial

L'inventaire du patrimoine bâti s'est surtout intéressé au bâtiment principal d'une propriété, comme une résidence, un commerce, un bâtiment public ou un chalet. Pour faciliter leur identification, les biens inventoriés ont surtout été désignés par leur adresse civique, leur appellation populaire ou une combinaison des deux. À moins qu'ils n'aient été considérés comme exceptionnels, les bâtiments secondaires ont été assimilés à des dépendances du bâtiment principal. À ce titre, ils ont simplement été photographiés et dénombrés, mais sans qu'une description détaillée n'en soit faite de façon systématique. Pour faciliter leur repérage dans les résultats de l'inventaire, une mention a souvent été ajoutée au nom du bien entre parenthèses (ex. avec garage), surtout lorsque la catégorie officielle était peu explicite, comme c'est le cas pour les bâtiments parodomestiques.

Malgré les réserves initiales, l'inventaire a finalement englobé les biens faisant partie du patrimoine insti-

tutionnel, comme les églises, les presbytères, les couvents, les écoles de rang, les cimetières et les croix de chemin ou autres éléments de dévotion. Même si ces biens avaient déjà été inventoriés, par exemple lors de l'inventaire des lieux de culte réalisé en 2004, une mise à jour des informations s'est imposée pour compléter les descriptions détaillées et les paramètres d'identification, en plus d'ajouter quelques photographies pertinentes.

Enfin, une attention particulière a été apportée aux ponts et barrages construits avant 1950, de même qu'à certaines structures industrielles, des catégories de biens patrimoniaux souvent négligées.

## Évaluation patrimoniale

Un inventaire détaillé du patrimoine bâti aurait idéalement permis d'établir la valeur relative des différents biens recensés. Cette tâche n'a pu être réalisée dans le cadre du projet couvrant la MRC de Bellechasse, en raison notamment de l'absence d'informations historiques fiables et homogènes pour chacun des biens.

La seule hiérarchisation disponible est celle établie pour les lieux de culte par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Cette évaluation repose sur trois critères principaux appliqués à chacun des édifices de culte, soit la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur et enfin, la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. Le Conseil a complété une évaluation patrimoniale et une hiérarchisation régionale pour les lieux de culte construits avant 1975. Les cotes exprimant la valeur patrimoniale d'une église ou d'une chapelle comptent cinq niveaux : incontournable (A); exception-

nelle (B); supé-



*L'église Saint-Étienne de Beaumont est la seule à se mériter la cote A.*

**Tableau 2 : Évaluation patrimoniale des lieux de culte dans la MRC de Bellechasse**

Municipalité	Paroisse (avec statut *)	Année	Qualificatif	Cote
Armagh	Saint-Cajetan	1933	Exceptionnelle	B
<b>Beaumont</b>	<b>Saint-Étienne</b>	<b>1726</b>	<b>Incontournable</b>	<b>A</b>
Honfleur	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1904	Moyenne	D
La Durantaye	Saint-Gabriel *	1910	Moyenne	D
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	Notre-Dame-Auxiliatrice	1870	Moyenne	D
Saint-Anselme	Saint-Anselme	1845	Exceptionnelle	B
Saint-Charles-de-Bellechasse	Saint-Charles-Borromée	1827	Exceptionnelle	B
Saint-Damien-de-Buckland	Saint-Damien + Chapelle des Sœurs N-D-P-S	1883 1934	Moyenne Exceptionnelle	D B
Sainte-Claire	Sainte-Claire	1825	Supérieure	C
Saint-Gervais	Saint-Gervais / Saint-Protais	1873	Supérieure	C
Saint-Henri	Saint-Henri	1869	Exceptionnelle	B
Saint-Lazare-de-Bellechasse	Saint-Lazare	1882	Supérieure	C
Saint-Léon-de-Standon	Saint-Léon-de-Standon	1923	Moyenne	D
Saint-Malachie	Saint-Malachie	1896	Moyenne	D
Saint-Malachie	Saint-Paul (anglicane)	1864	Supérieure	C
Saint-Michel-de-Bellechasse	Saint-Michel	1872	Exceptionnelle	B
Saint-Nazaire-de-Dorchester	Saint-Nazaire	1925	Faible	E
Saint-Nérée	Saint-Nérée	1884	Moyenne	D
Saint-Philémon	Saint-Philémon	1899	Moyenne	D
Saint-Raphaël	Saint-Raphaël *	1849	Supérieure	C
Saint-Vallier	Saint-Philippe / Saint-Jacques *	1931	Supérieure	C

rieure (C); moyenne (D); faible (E). Les résultats pour les immeubles religieux situés dans la MRC de Bellechasse apparaissent dans le tableau 3 de la page suivante.

Le tiers des églises de Bellechasse obtiennent la cote « exceptionnelle » et une seule le niveau « incontournable ». Or, seulement trois de ces lieux de culte bénéficient d'un statut de protection. Même s'il n'y a pas que la valeur patrimoniale à considérer dans l'attribution d'un statut, le tableau s'avère néanmoins un guide intéressant pour suggérer des priorités en vue de reconnaître les immeubles qui se qualifient le mieux sous cet aspect.

## Les biens dotés d'un statut de protection

Le Québec possède une législation fort bien adaptée pour protéger son patrimoine de grande valeur, mais elle reste sous-utilisée. Dans Bellechasse, on distingue seulement 132 biens détenant un statut légal de protection, sur les milliers de biens identifiés lors de l'inventaire. Sur ce nombre, on compte trois sites du patrimoine (Village-de-Beaumont, Moulin de Beaumont et Manoir-de-la-Seigneurie-de-Saint-Vallier), seulement cinq monuments historiques classés (soit trois chapelles et deux maisons) et 12 autres biens détenant un statut de citation attribué par sept municipalités différentes. Les 118 autres immeubles protégés sont localisés dans le seul « Site du patrimoine du village-de-Beaumont » constitué en 1997. Plusieurs descriptions de ces biens protégés ont été

prises à jour lors de l'inventaire, en collaboration avec le MCC qui assure la gestion des biens dotés d'un statut juridique de protection.

Jusqu'à maintenant, l'attribution des statuts de protection dans Bellechasse a été le résultat de gestes isolés, relevant d'initiatives locales, plutôt que de priorités découlant d'une vision d'ensemble. Sur une période d'une quarantaine d'années, les statuts ont été décernés approximativement à dix années d'intervalle. Selon le tableau 3, aucun classement n'a été réalisé depuis 1981. Plus de la moitié des citations sont survenues après 2006. On peut voir ici une intention des autorités gouvernementales de limiter les engagements financiers découlant de cet ultime moyen prévu par la loi, en même temps qu'une manifestation de l'intérêt des municipalités à s'impliquer activement dans la protection du patrimoine immobilier par une reconnaissance locale de certains biens.

Il faut reconnaître que le patrimoine culturel de Bellechasse ne bénéficie malheureusement pas de la reconnaissance et de la protection que pourraient lui justifier ses caractéristiques exceptionnelles. Il reste encore beaucoup d'éléments potentiels à protéger dans toutes les municipalités. L'inventaire réalisé s'avère cependant trop sommaire pour permettre de faire des recommandations formelles sur les biens qui devraient être protégés en priorité. À l'occasion, ce rapport fait des suggestions concernant des biens dont l'unicité, la représentativité, les caractéristiques patrimoniales ou les menaces de perte pourraient justifier une démarche de reconnaissance en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

## La problématique du patrimoine bâti de Bellechasse

L'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse, réalisé entre 2010 et 2012, a mis en évidence des différences notables pour certains bâtiments anciens décrits et photographiés lors des inventaires précédents, en 1998 et en 2003-2004. Les analyses comparées montrent une tendance inquiétante dans l'évolution du patrimoine bâti de Bellechasse, une tendance qui pourrait même menacer l'existence de cet héritage dans un futur pas si lointain. Il faut se consoler en constatant



La maison Molleur-Dit-Lallemand, premier bien classé en 1970 dans Bellechasse, est une habitation d'inspiration française construite en 1720 et agrandie au XIX<sup>e</sup> siècle.

Tableau 3 : Liste des immeubles patrimoniaux protégés dans la MRC de Bellechasse

Ordre	Nom (par ordre d'attribution de statut)	Origine	Statut	Attribution
1	Maison Molleur-Dit-Lallemand à Beaumont	1720	Classement Citation Classement	1997-01-13 1979-10-31 1970-03-25
2	Maison Joseph-Côté à Saint-Vallier	Vers 1850	Classement	1979-11-03
3	Chapelle de la Sainte-Vierge à Beaumont	Vers 1740	Classement	1981-12-16
4	Chapelle de Sainte-Anne à Beaumont	Vers 1800	Classement	1981-12-16
5	Chapelle de procession à Saint-Gervais	Vers 1817	Classement	1981-12-16
6	Presbytère de Saint-Henri	1906	Citation	1990-08-06
7	<b>Site du patrimoine du Village-de-Beaumont</b>		Citation	1997-01-13
8	<b>Site du patrimoine du Manoir-de-la-Seigneurie-de-Saint-Vallier</b>		Citation	1998-07-13
9	Maison du Docteur-Joseph-A.-N.-Chabot à Sainte-Claire	1925	Citation	1999-05-03
10	Bibliothèque municipale de Saint-Malachie	1917	Citation	2006-11-06
11	Moulin de Beaumont	1821	Citation	2007-12-03
12	Église de Saint-Gabriel-de-La Durantaye	1910-1921	Citation	2008-01-14
13	Église de Saint-Raphaël	1849-1852	Citation	2008-05-05
14	Presbytère de Saint-Raphaël	1882-1883	Citation	2008-05-05
15	Édifice du Chef-lieu à Saint-Raphaël	1899-1900	Citation	2008-05-05
16	<b>Site du Moulin-de-Beaumont</b>		Citation	2008-12-01
17	Maison Prévost à Sainte-Claire	Avant 1911	Citation	2009-08-03
18	Croix de la Montagne à Saint-Anselme	1930	Citation	2011-06-07
19	Église de Saint-Philippe et Saint-Jacques à Saint-Vallier	1931-1932	Citation	2012-08-13
20	Presbytère de Saint-Philippe et Saint-Jacques à Saint-Vallier	1850	Citation	2012-08-13

qu'il existe bon nombre d'exemplaires de certains types de biens, ce qui rend moins dramatique la disparition de quelques-uns d'entre eux. Mais dans ce domaine, tout est relatif et on ne sait jamais quand survient un geste irrévocable lorsqu'une démolition est autorisée.

Le territoire de la MRC de Bellechasse est formé de paysages ruraux et de zones urbanisées où sont dispersées de nombreuses reliques de notre histoire : résidences à l'architecture caractéristique de l'époque française, du 19<sup>e</sup> siècle ou de la période de colonisation, bâtiments institutionnels et religieux, ensembles agricoles, structures industrielles, croix de chemin, etc. On a observé beaucoup de ces immeubles dont la rénovation graduelle a fini par effacer à jamais leurs caractéristiques patrimoniales d'origine.

Une série de décisions prises de bonne foi en matière d'urbanisme, de rénovation résidentielle ou de développement agricole ont eu pour effet d'éroder l'intégrité de ce patrimoine bâti. On continue de transformer, de démolir ou de laisser à l'abandon des témoins laissés par les générations précédentes. Certes, il faut s'adapter aux exigences du jour en matière de confort et d'apparence, mais ceci se fait malheureusement sur une grande échelle, au détriment des caractéristiques architecturales uniques de notre patrimoine. Les développements domiciliaires récents ont aussi contribué à dégrader le caractère patrimonial de nos municipalités, en incrustant dans la trame urbaine, et ici et là dans le secteur rural, des éléments de modernité n'ayant aucun rapport avec le bâti plus ancien qui caractérise nos paysages ruraux, objets de fierté depuis de nombreuses générations.

Parmi les interventions de qualité douteuse les plus souvent observées, mentionnons les agrandissements effectués sans souci d'harmonie, l'utilisation de matériaux contemporains qui camouflent ceux d'origine, le remplacement inapproprié des fenêtres et l'ajout de terrasses ou de galeries (en béton ou en vinyle) mal intégrées au corps principal du bâtiment. Le patrimoine agricole est celui qui est le plus menacé. L'agriculture a beaucoup évolué et les bâtiments d'origine ont souvent été laissés à l'abandon ou démolis au profit de structures d'apparence industrielle. Les beaux ensembles de fermes à caractère patrimonial sont devenus très rares. Le béton, la tôle, le bardeau d'asphalte et le vinyle dominent sur la majorité des photographies prises lors de l'inventaire du patrimoine bâti. Les granges, garages et hangars vétustes continuent d'être démolis en grand nombre; il serait urgent de prendre des dispositions pour conserver quelques-uns de ces fiers témoins du passé, tout en

leur donnant des fonctions compatibles avec les besoins d'aujourd'hui.

Pour ralentir cette dégradation du patrimoine bâti, une action énergique des municipalités s'impose afin d'assurer la pérennité des plus belles structures; sans une attention particulière pour éviter que la rénovation et l'expansion urbaines ne se fassent à ses dépens, le patrimoine bâti risque tôt ou tard de se limiter à quelques monuments. Pour compléter ce rapport, il convenait d'examiner cette problématique pour une quinzaine de biens différents, dont les immeubles résidentiels sont les plus nombreux.

## 1- Les immeubles résidentiels

L'inventaire a permis de dresser un portrait comportant 4 390 bâtiments résidentiels qui présentent un potentiel patrimonial de moyen à excellent, ce qui représente près de 40 % du nombre total d'unités résidentielles permanentes recensées dans toute la MRC de Bellechasse. Sur ce nombre, on compte notamment 4 035 maisons rurales et urbaines, 3 manoirs seigneuriaux, 134 édifices à logements multiples, 7 logements sociaux, une villa bourgeoise et 9 maisons dites de colonisation. Tous ces immeubles à fonction résidentielle ne sont pas nécessairement occupés. Quelques-uns servent de résidence secondaire et d'autres sont considérés comme abandonnés, prélude à leur disparition éventuelle.

L'ancienneté des bâtiments a été révélée notamment par les techniques de construction et la nature des matériaux uti-



*La maison du Docteur-J.-Arthur-Noé-Chabot, citée monument historique par la municipalité de Sainte-Claire, est une résidence bourgeoise bâtie en 1925 et maintenant accessible au public.*

lisés. Les fondations de pierre restent étonnamment assez nombreuses. Il en va de même pour les structures de bois en pièce sur pièce (ou madriers). Les poutres équarries à la main et assemblées avec tenons et mortaises se retrouvent encore assez souvent, surtout dans la partie nord de la MRC.

Il n'a pas été possible de dénombrer tous ces bâtiments résidentiels en fonction des styles et courants architecturaux reconnus. Ceux-ci dépendent surtout de la forme générale du bâtiment et de son toit. Une dizaine de grands styles différents ont été observés :

1. La maison d'inspiration française (essentiellement au nord de la MRC, avant 1760)
2. La maison traditionnelle québécoise (fréquente, 1760 à 1800)
3. La maison palladienne (plutôt rare, 1880 à 1935)
4. La maison néoclassique québécoise (la plus courante, 1840 à 1880)
5. La maison de colonisation (courante au sud de la MRC, 1870 à 1920)
6. La maison de style néogothique (1880 à 1920)
7. La maison cubique, four square ou Boomtown (dispersée, 1900-1940)
8. La maison mansardée (second empire, 1860-1920)
9. La maison vernaculaire américaine (fréquente, 1870 à 1945)
10. La maison Arts and Crafts (rare, 1910-1940).

Les plus belles maisons ont été recensées dans le cœur des villages. Avec leurs styles variés, pittoresque, néo-Queen Anne, éclectisme victorien et Arts and Crafts, elles se distinguent par leurs lignes harmonieuses et leur abondante ornementation : vastes galeries, jolis pare-soleil, planches cornières, aisseliers, balustrades en bois tourné, corniches moulurées ou à denticules, frontons, jalousies ou persiennes, poteaux ouvragés et bien d'autres fantaisies des concepteurs ou des propriétaires de l'époque. Les revêtements du toit et des murs extérieurs des immeubles résidentiels constituent les plus importants éléments d'une signature patrimoniale. Il est heureux de constater que des toits recouverts de bardeau de cèdre, tôle pincée, tôle à la canadienne ou tôle en baguettes demeurent toujours fort populaires, même lors de rénovations majeures, alors qu'on assiste à la généralisation du bardeau d'asphalte. Les toits à deux versants retroussés, les toits mansardés et les toits en pavillon font aussi partie des techniques locales de construction qui caractérisent le patrimoine bâti bellechassois.



*Ce cottage de style Regency, situé à Saint-Michel-de-Bellechasse, possède une magnifique ornementation. Il s'agit d'un style architectural plutôt rare.*

Parmi les matériaux de revêtement des murs extérieurs qui se retrouvent sur les immeubles résidentiels, deux se démarquent par l'importance de leur diffusion : le revêtement en bardeau de cèdre et le revêtement en planches à clin, souvent en « Masonite ». Il serait intéressant d'encourager l'utilisation de ce type de matériaux pour éviter la prolifération du vinyle qui banalise le caractère traditionnellement patrimonial ou rural des résidences dans la MRC de Bellechasse.

Les détails architecturaux contribuent énormément à l'accroissement de la valeur patrimoniale d'un immeuble résidentiel, lorsqu'il est possible de les conserver et même de les reproduire dans le cas d'insertions en milieu ancien. Certains de ces détails pourraient



*Avec son toit mansardé à 4 versants et ses lucarnes, cette maison a conservé son charme, malgré son revêtement contemporain. Elle est localisée à Saint-Michel.*

aussi être intégrés dans des lotissements nouveaux. Voici un résumé des principales ornements architecturales qui ont été inventoriées :

- Toit pavillon à croupe ou demi-croupe et toit mansardé.
- Toit à deux versants droits ou retroussés à pente assez forte.
- Agrandissement en forme de laiterie ou de cuisine d'été attachée avec toit à un ou deux versants.
- Toit recouvert de bardeau de cèdre, de tôle pincée, de tôle à la canadienne ou de tôle à baguettes.
- Murs extérieurs avec revêtement de bardeau de cèdre, de planches verticales ou de planches à clin.
- Lucarnes à pignon ou rampantes aux proportions et à la forme harmonisées aux lignes de la maison.
- Souches de cheminée en pierres des champs, taillées ou non.
- Portes en bois vitrées ou non avec panneaux, dotées ou non d'une imposte et de baies latérales.
- Fenêtres rectangulaires à battants avec six moyens carreaux vitrés.
- Galeries et balcons avec balustrade de bois et pare-soleil.
- Présence de bâtiments para domestiques avec leur architecture harmonisée : fournil, garage, remise, abri à bois de chauffage, hangar...



*Ce bâtiment rappelle l'époque des petites écuries situées derrière la maison. Aujourd'hui, il est devenu hangar, remise, entrepôt, garage ou atelier.*

a varié dans le temps selon les usages qu'en ont faits leurs propriétaires ou selon le vocabulaire local : les termes garage, remise, atelier, entrepôt et hangar désignent souvent le même bâtiment multifonctionnel qui regroupe des utilisations habituellement confinées au sous-sol de la maison en milieu urbain.

Dans bien des cas, le bâtiment paradomestique original abritait une écurie et une remise à voitures à cheval. Cette fonction a pratiquement disparu avec l'arrivée de l'automobile. Cet espace est maintenant utilisé comme rangement, garage ou atelier. Il y aurait lieu d'apporter une protection toute spéciale aux 18 écuries dont les composantes architecturales permettent encore de leur attribuer cette qualification.

Notons enfin la présence de deux « bécoasses » et de trois ensembles de cabines de bain dans l'inventaire. La toilette arrière est en effet disparue du paysage et les quelques cabines de bain observées se situent dans de vieux secteurs de villégiature en bordure du fleuve, à Beaumont surtout.

### 3- Le patrimoine agricole et rural de Bellechasse

La MRC de Bellechasse est reconnue comme un territoire fortement marqué par l'installation des paysans fondateurs sous le régime français, l'expansion de l'agriculture sous le régime anglais et la colonisation de l'arrière-pays jusque dans les années 1920. Les aména-

gements et les bâtiments liés au développement agricole y sont encore omniprésents, malgré l'abandon de certaines terres et la consolidation des fermes qui ont marqué la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

L'inventaire réalisé de 2010 à 2012 a permis de photographier et parfois de décrire des centaines de bâtiments agricoles de toutes les formes et issus de différentes époques, dont 834 granges-étables, des hangars à machinerie, des remises, quelques écuries, 78 poulaillers, une vingtaine d'anciennes porcheries, de magnifiques laiteries, quelques rares silos de première génération et une multitude de garages, dont plusieurs avec fronton.

Ce patrimoine agricole est toutefois menacé par l'évolution des pratiques agricoles qui tend à s'accélérer depuis une quarantaine d'années. L'intensification et l'industrialisation de l'agriculture, l'aménagement d'installations destinées à répondre aux exigences environnementales (citernes, fosses et hangars à fumier, étangs d'irrigation), l'introduction de nouveaux types de bâtiments (silos en acier ou en béton, entrepôts gigantesques, garages, serres maraîchères), le confinement systématique des animaux, de même que l'avènement de nouvelles cultures et exploitations (sapins de Noël, vergers, vignobles, fermes cynégétiques ou d'élevage spécialisé avec leurs clôtures surdimensionnées, champs de maïs, centres équestres) entraînent non seulement des modifications aux bâtiments traditionnels, mais altèrent du coup l'ensemble des paysages ruraux, en brisant progressivement l'harmonie des paysages humanisés d'autrefois.

La généralisation de cette menace touche surtout les



*Cette grange de Saint-Charles conserve plusieurs de ses caractéristiques d'origine : toit retroussé en bardeau, planches verticales, lanterneaux et portes coulissantes. Ses extrémités sont malheureusement recouvertes de tôle profilée.*

bâtiments traditionnels qui disparaissent chaque année. L'évolution des besoins de l'agriculture et des technologies de culture et d'élevage condamne plusieurs constructions agricoles à être modifiées, démolies et remplacées, vu leur incompatibilité avec les pratiques agricoles actuelles. Les bâtiments agricoles laissés à eux-mêmes se détériorent très rapidement, un laisser-aller qui les condamne à leur disparition éventuelle.

Un plus grand souci de préservation du patrimoine agricole permettrait d'encadrer les interventions effectuées sur les bâtiments agricoles et leur environnement immédiat, afin de préserver les traits distinctifs et les spécificités qui les caractérisent. Dans la MRC de Bellechasse, aucun bâtiment agricole ne possède un statut de protection légal qui assurerait une reconnaissance de l'héritage patrimonial exceptionnel que plusieurs d'entre eux constituent. Si la plupart de ces granges ont été construites selon des modèles standardisés et assez répandus (à toit retroussé, à toits droits, à toit brisé ou à toit arrondi), on observe beaucoup d'interventions mettant en péril leurs caractéristiques essentielles. Devrait-on laisser à chacun des propriétaires d'en prendre soin, espérant qu'il soit possible d'en faire profiter les générations futures ou faudrait-il intervenir pour les protéger?

Une politique de protection du patrimoine agricole de Bellechasse exigerait de donner la priorité aux bâtiments anciens dont les caractéristiques architecturales traditionnelles ont été conservées. Il faut malheureusement décompter les bâtiments recouverts de métal ou d'autres matériaux contemporains, tout comme les bâtiments qui ont été fortement rénovés pour répondre aux exigences de l'agriculture d'aujourd'hui, et qui sont devenus des éléments de l'architecture industrielle. Voici quelques mesures de conservation à mettre de l'avant :

- inciter les propriétaires à bien analyser la situation avant d'entreprendre des rénovations;
- effectuer un entretien régulier des bâtiments et les modifier au strict minimum;
- donner la priorité aux interventions réversibles;
- maintenir l'authenticité architecturale des bâtiments à rénover ou celles de l'ensemble dont ils font partie;
- protéger en priorité les cinq granges octogonales qui restent (à Armagh, Beaumont, La Durantaye et Saint-Anselme).



On retrouve encore quelques belles laiteries détachées, comme celle-ci, construite en pierre à Beaumont.

## 4- Les bâtiments secondaires agricoles

Il n'est pas rare de retrouver sur une même ferme de cinq à dix bâtiments différents. L'inventaire du patrimoine bâti n'a pourtant identifié que 14 ensembles de fermes à haute valeur patrimoniale, c'est-à-dire des groupes d'au moins quatre bâtiments agricoles, dotés d'une architecture assez homogène et répartis harmonieusement selon la topographie du terrain et les fonctions de chacun d'eux.

Dans la mesure du possible, l'inventaire du patrimoine agricole a tenté d'identifier les fonctions actuelles ou passées de ces nombreux bâtiments dotés de caractéristiques d'intérêt. Voici quelques statistiques tirées de l'inventaire 2010-2012 : 831 granges -étables, 170 bâtiments de ferme voués à la culture (surtout des hangars à machinerie), 159 bâtiments de ferme consacrés à l'élevage (production de fourrages), 20 porcheries, 77 poulaillers, 4 bergeries, 18 laiteries et 42 érablières (trop peu de cabanes à sucre ont été inventoriées parce qu'elles sont en général non visibles depuis une voie publique). Cinq granges rondes ou octogonales ont été identifiées. Elles méritent toutes une protection spéciale.

En raison de leur nombre très restreint, les bâtiments d'intérêt patrimonial destinés à des élevages particuliers (volaille et porc surtout) devraient faire l'objet d'une at-

tention particulière afin d'en conserver quelques exemplaires. Les poulaillers dotés d'une abondante fenestration et souvent établis sur deux niveaux témoignent de pratiques d'élevage aujourd'hui disparues. Leur architecture particulière et leur polyvalence en font des bâtiments patrimoniaux qui méritent d'être conservés en raison de leur possible réaffectation.

## 5- Les calvaires et les croix de chemin

L'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse a permis de dénombrer 112 calvaires et croix de chemin ou autres types de croix sur l'ensemble du territoire. Quelques grottes utilisées à des fins de culte ont aussi été observées. Ces données sont conservatrices, car les cimetières et lieux de culte n'ont pas fait l'objet d'un recensement exhaustif.

Le modèle de ces croix est souvent unique; elles sont faites en bois, en fer forgé, en pierre ou en acier et leur érection, tout comme leur entretien, incombent soit aux fabriques paroissiales, soit aux voisins immédiats. Elles traduisent encore aujourd'hui la foi chrétienne des Bellechassois et surtout, la dévotion de leurs ancêtres.

Les croix de chemin sont en général classées dans trois grandes catégories, soit la croix simple, la croix avec les instruments de la Passion et le calvaire, qui comprend au moins une figure de certains acteurs du drame de la crucifixion. Leur implantation découle en général d'intentions particulières.

### La croix simple

La croix de chemin simple est une croix latine montée sur un socle et munie de pointes variées; elle comprend une hampe (partie verticale) avec la portion la plus courte en haut et une traverse (partie horizontale). L'axe où elles se croisent est souvent occupé par un soleil ou un calice. Une niche se retrouve parfois au pied de la croix et il arrive qu'une clôture entoure le socle. C'est le modèle le plus courant dans Bellechasse.



### La croix avec les instruments

Les croix de chemin sont parfois garnies d'instruments associés

La croix simple ne comporte aucun personnage.

à la passion du Christ, comme le marteau, les clous, les tenailles (pinces), la lance, l'échelle, la couronne d'épines, le coq et enfin, le titulus (écriteau avec l'acronyme INRI pour Jésus de Nazareth, Roi des Juifs). Ces ornements sont inspirés de la tradition populaire et remplacent la représentation du corps de Jésus-Christ. On en retrouve peu de ce type le long de nos routes. Le titulus est l'ornementation la plus courante.

### Le calvaire

Le calvaire rappelle la douzième station du chemin de croix de nos églises. Par tradition, on y retrouve un Christ en croix, auquel s'ajoutent, selon les lieux, la Vierge Marie, mère de Jésus, debout à la gauche de la croix, saint Jean, son apôtre protecteur, Marie-Madeleine, qui avait lavé et parfumé les pieds de Jésus et parfois, des anges ou des chérubins. Les calvaires sont plus fréquemment implantés dans des cimetières, mais on en retrouve aussi en bordure de nos routes.

### Les intentions sous-jacentes

La croix commémorative rappelle habituellement le site d'un événement. La croix de fondation souligne



Ce calvaire avec son édicule et ses colonnes fait partie des 25 trésors du patrimoine religieux québécois. La statue du Christ est remise en attendant sa restauration.

pour sa part la prise de possession d'une nouvelle terre. La croix de dévotion publique, qui explique la traditionnelle croix de chemin, établit un lieu de rassemblement pour la prière. Enfin, la croix votive témoigne d'un vœu particulier formulé pour obtenir une faveur ou pour souligner une faveur obtenue. Ces motifs d'implantation d'une croix se perdent souvent dans le temps, à moins qu'une plaque durable ne les explique.

Il y aurait lieu de compléter l'inventaire par l'inclusion systématique des croix de cimetières et par l'ajout de descriptions plus complètes des caractéristiques des croix déjà inventoriées et de leurs composantes (ornementation, niches, socles, clôtures, etc.). En attendant, il serait bon d'entreprendre des actions d'information, de sensibilisation et de prise en charge auprès de populations de moins en moins pratiquantes, pour les inciter à conserver et entretenir ces témoins de la dévotion religieuse des générations précédentes. La disparition d'un certain nombre de croix de chemin restera inévitable en raison de la désuétude résultant de l'utilisation de matériaux peu résistants, de l'action des intempéries, d'un entretien inadéquat, du manque de respect des biens sacrés, de l'indifférence des citoyens ou de la disparition du sens de leur symbolique.

Mentionnons enfin que Saint-Gervais a le privilège d'avoir sur son territoire un calvaire avec édicule qui fait partie des 25 trésors du patrimoine religieux québécois. Situé au 225, Premier Rang Est, ce bien patrimonial devrait rapidement obtenir une reconnaissance formelle pour lui assurer la protection qu'il mérite.

## 6- Les églises et lieux de culte

Le patrimoine religieux de Bellechasse a toujours fait la fierté de la population locale. Constitué de 22 églises et d'une vingtaine de presbytères répartis dans les 20 municipalités de la MRC de Bellechasse, il compte aussi deux lieux de pèlerinage, situés à Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Damien, et un ensemble conventuel, celui des Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, établi également à Saint-Damien. La Société historique de Bellechasse a déjà publié un ouvrage intitulé « Le patrimoine religieux de Bellechasse », qui couvre abondamment le sujet et qui pose la question fondamentale de l'avenir incertain de cet héritage laissé par des gens dotés d'une foi, d'un engagement et d'une générosité qui ne se retrouvent plus chez les générations d'aujourd'hui.

Le Conseil du patrimoine religieux avait déjà inventorié les lieux de culte du Québec en 2003–2004. L'inventaire réalisé par la Société historique de Bellechasse a permis d'ajouter certaines coordonnées GPS manquantes, de compléter la description des bâtiments, d'insérer quelques nouvelles photographies et surtout, d'ajouter un court historique tiré de sa publication. Ce faisant, elle espère contribuer à perpétuer la mémoire de l'héritage que les ancêtres ont laissé et peut-être même, à inciter les citoyens, autant que les paroissiens, les municipalités et les fabriques, à prendre en main la préservation de ce patrimoine qui a forgé l'identité de nos collectivités.

## 7- Les presbytères et autres biens institutionnels

Rappelons que l'inventaire du patrimoine bâti réalisé de 2010 à 2012 ne devait pas inclure à nouveau les bâtiments déjà répertoriés lors de l'inventaire des lieux de culte effectué en 2003-2004; les informations sur quelques presbytères et autres composantes des ensembles institutionnels furent néanmoins mises à jour en raison des changements de vocation observés. Cette situation semble se généraliser et plusieurs municipalités utilisent déjà ces anciennes résidences réservées au clergé pour des fonctions administratives, communautaires ou résidentielles multiples.

Plusieurs des presbytères de Bellechasse comptent parmi les joyaux du patrimoine bâti de ce territoire, dont celui de Saint-Anselme, l'un des mieux réussis d'entre tous.



Ce deuxième presbytère de Beaumont fut construit en 1854-1855, dans le style néoclassique représentatif des maisons québécoises de l'époque. Il a été vendu en 2013.

L'inventaire a identifié une douzaine de chapelles, dont six de procession, trois privées et trois autres de type conventuelle situées à Saint-Damien-de-Buckland. Notons aussi la présence de quelques grottes, surtout dédiées à Notre-Dame-de-Lourdes.

Enfin, la présence de plaques et de monuments commémoratifs a été notée au passage puisque plusieurs sont associés à des biens institutionnels. En 2010, quelque 33 biens commémoratifs étaient répertoriés dans Bellechasse. La liste compte maintenant 19 monuments et 33 plaques rappelant ou rendant hommage à des personnes ou des événements.

## 8- Les cimetières

Depuis les débuts de la Nouvelle-France, l'inhumation du corps des défunts relève de la responsabilité des églises. Les assemblées de fabrique des paroisses ont établi et maintenu à cette fin plusieurs sites de cimetières à proximité des églises. Certains ont été déménagés, d'autres furent agrandis à maintes reprises. On y retrouve 12 charniers et une magnifique chapelle funéraire située à Saint-Anselme.

La majorité des cimetières avaient déjà été recensés par le Conseil du patrimoine religieux. Des cimetières privés ou comportant plusieurs sites avaient été oubliés cependant, comme celui des Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours à Saint-Damien. Aucune description détaillée ni caractérisation n'ont par ailleurs été faites pour les 25 lieux d'inhumation recensés.

Dans un avenir rapproché, il serait opportun de procéder à un inventaire plus descriptif des cimetières pré-



Le cimetière actuel de Saint-Charles date de 1830. Il est ceint d'un mur en pierre, qui proviendraient des murs de la première église.

sents sur le territoire de la MRC de Bellechasse. Une analyse minutieuse devrait permettre de décrire leur organisation spatiale, leur localisation par rapport à chaque église, leurs composantes (croix, charniers, cryptes, chapelles, remises), leurs éléments d'identification particuliers (portails, panneaux, clôtures), leurs composantes paysagères (arbres, arrangements floraux), certaines caractéristiques des lotissements, etc. Il faudrait enfin compléter ces descriptions par un bref historique, surtout dans les cas où le cimetière a fait l'objet de tractations locales (déménagements contestés, agrandissements controversés). Comme pour les autres composantes du patrimoine religieux de Bellechasse, la question de l'avenir de ces cimetières se pose face au désintéressement religieux, aux changements des pratiques funéraires et à la consolidation annoncée des paroisses.

## 9- Le patrimoine commercial et industriel

Les bâtiments à vocation commerciale et industrielle n'ont pas été négligés dans l'inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse, puisqu'on a dénombré quelque 73 commerces anciens ou actuels et 76 industries de transformation des matières animales ou végétales. Ce genre de constructions possède non seulement une durée de vie limitée, mais aussi une dynamique plus grande que les bâtiments résidentiels. Un commerce n'existe souvent que l'espace d'une génération, tout comme une industrie peut soit être abandonnée après quelques années d'opération, ou soit connaître une expansion fulgurante qui entraîne un changement majeur de ses caractéristiques extérieures. Les entreprises agroalimentaires en sont le meilleur exemple dans Bellechasse et il s'avère parfois difficile de retrouver des vestiges de leurs locaux d'origine.

Les premiers signes de l'industrialisation sont apparus sous la forme de moulins qui furent implantés en parallèle avec le développement du territoire : moulins à vent, moulin à eau, moulins à vapeur et enfin, moulins mécanisés mus par un moteur à combustion ou à l'électricité. Plusieurs de ces moulins servaient à transformer les arbres abattus par les colons en bois de construction. Dotés de meules, d'un foulon ou de cardes, ils permettaient aussi aux agriculteurs de transformer leurs récoltes.

La majorité de ces moulins furent établis sur un ruisseau éclusé ou tout près d'une chute d'eau; la puissance de l'eau faisait tourner une grande roue à aubes qui actionnait à son



L'économie de Bellechasse a longtemps reposé sur l'exploitation de moulins à scie. Le plus important, situé à Saint-Damien, est le Moulin Goulet, construit en 1930 et qui fut en opération jusqu'en 1970. Il a été reconverti.

tour des machines au moyen de poulies et de courroies. Certains de ces moulins ont eu une courte durée de vie utile, d'autres ont laissé la place à des moyens plus performants. Il en reste fort heureusement quelques-uns qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui.

L'inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse a révélé l'existence de 18 moulins à farine et de 12 scieries. Très peu demeurent opérationnels, alors que d'autres se révèlent de fidèles témoins des façons de faire artisanales et font encore la fierté de leurs propriétaires et des visiteurs. Leur existence demeure toutefois menacée, car l'entretien de ces structures demande des ressources considérables. Il serait souhaitable de consacrer des efforts particuliers pour assurer la conservation des plus beaux moulins de Bellechasse.

Parmi les autres immeubles à vocation industrielle ayant des caractéristiques patrimoniales, mentionnons le recensement de 5 beurreries, d'autant d'abattoirs et d'entrepôts, de 7 centrales hydroélectriques, de deux fabriques de meubles et de 13 forges. Quant aux commerces, la plupart inactifs, on distingue 45 sites de vente au détail, 10 restaurants, 20 magasins généraux, 13 hôtels, 2 stations-service, 9 banques, un théâtre et 7 cabinets de professionnels qui présentent un certain potentiel patrimonial. Quelques-uns sont encore en activité et certains bâtiments ont même connu plusieurs fonctions successives qui ont été notées lorsque les circonstances le permettaient.

Il ne serait pas superflu d'effectuer un recensement spécifique des bâtiments commerciaux et industriels patri-

moniaux ou de leurs vestiges pour être en mesure de valoriser ce patrimoine qui tombe rapidement dans l'oubli. Pensons à ces petits abattoirs ou ces beurreries qui ont été fermées les unes après les autres, le moulin Goulet, la « factorie » de Saint-Raphaël, plusieurs meuneries...

## 10- Le patrimoine ferroviaire

Au terme de la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse, seulement deux biens avaient été identifiés dans la catégorie « Gares et autres structures ferroviaires ». C'est très peu pour un territoire qui a déjà été traversé par trois voies ferrées, dont une seule reste encore fort active. La présence du train a profondément structuré l'occupation de l'espace et le développement économique; le patrimoine bâti témoigne encore du manque d'harmonie entre l'implantation du train et le développement des agglomérations urbaines. La station ou gare de chemin de fer est la meilleure concrétisation du rôle majeur du train à une certaine époque. C'est par là que transitaient de nombreux voyageurs et la majorité des marchandises importées ou exportées au début du 20<sup>e</sup> siècle. Plusieurs villages ont eu à vivre les inconvénients de deux noyaux construits, l'un autour de la station, l'autre autour de l'église.

Le train n'arrête plus dans Bellechasse sur la seule voie encore en usage, dans l'axe ouest-est. Aucune station n'est demeurée en activité et seulement une demi douzaine de bâtiments témoignent encore de leur existence. Il est apparu important d'ajouter à l'inventaire le tronçon Monk et ses ouvrages de génie, dont plusieurs

sont centenaires. Certains lieux-dits ont été associés au chemin de fer, comme en témoignent encore certains hameaux. Il y aurait lieu de donner une importance prioritaire à la protection de l'intégrité du tracé Monk et de ses structures patrimoniales pour éviter que le temps ne l'assimile au parcours d'une banale piste cyclable. La thématique de sa construction et de son utilisation à des fins ferroviaires devrait faire l'objet d'une valorisation le long de son parcours.

## 11- Les ponts

Au début de l'inventaire du patrimoine bâti, il n'avait pas été convenu de recenser les ponts associés au patrimoine de Bellechasse. Malgré cela, deux ponts ont été décrits au cours des étés 2010 à 2012. À la fin du projet, il est apparu opportun d'ajouter les structures construites avant 1950, car certaines d'entre elles présentent une architecture intéressante ou sont devenues assez rares. Avec la collaboration du Service des projets de la Direction de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports, il a été possible d'établir une liste de 84 structures susceptibles d'apparaître à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse, en raison de leur intérêt patrimonial. Mises à part les structures de type « ponceau portique en béton ou en métal » qui sont peu visibles dans le paysage, la plupart de ces structures ont été décrites dans des fiches d'inventaire, à partir des informations du Système de gestion des structures du ministère des Transports.

Deux constats découlent de cet exercice : on retrouve un bon nombre de ponts presque centenaires ou qui présentent une

architecture exceptionnelle; cependant, leur existence n'est jamais assurée, surtout lorsque leur détérioration entraîne des limitations à la circulation des véhicules ou impose leur remplacement pour assurer la sécurité des usagers. Chaque année, des structures risquent ainsi d'être démolies pour être remplacées par des ponts sans intérêt patrimonial. Pour ces raisons, il y a déjà longtemps que les ponts couverts et les ponts faits entièrement en bois ne font plus partie des paysages de Bellechasse.

Après une première analyse, il serait important d'identifier les ponts associés au patrimoine culturel de Bellechasse et dont au moins l'apparence devrait être conservée lors d'une réparation majeure; ceci concerne les ponts anciens dont les caractéristiques architecturales ont été préservées, et non les structures reconstruites sur d'anciennes culées, comme le pont Picard à Saint-Charles-de-Bellechasse. Voici les principaux types de ponts remarquables :

- Tous les ponts à tablier supérieur en béton armé, en forme d'arche;
- Tous les ponts à tablier inférieur avec structure en acier, notamment ceux de type Pony-Warren dont il ne reste que trois spécimens;
- Plusieurs ponts à poutres en acier enrobées de béton, une technique qui n'est plus utilisée.

## 12- Les barrages

Un peu partout dans Bellechasse, des barrages ont été établis sur des cours d'eau, en même temps que le territoire se développait à des fins agricoles, urbaines ou industrielles. Sous le régime français et après la conquête, on avait besoin d'eau en quantité pour actionner des moulins à farine, à carder ou à scier. Chaque moulin avait son propre barrage, d'abord construit en bois ou en enrochement. Il fallait les réparer souvent, car les billes de bois pourrissaient rapidement et les glaces comme les crues se révélaient des menaces omniprésentes. Certains ouvrages étaient faits en maçonnerie, avec une pauvre qualité de mortier. Quand le béton est apparu, ce matériau a permis de construire des structures plus durables. La pratique du flottage du bois, communément appelée la « drave », comme moyen de transport des billes vers les moulins à scie, est aussi un phénomène pas si lointain qui a laissé des traces sur le territoire de la MRC de Bellechasse.

La modernisation des barrages utilisés par d'anciens moulins à eau s'est faite à l'époque où l'eau commen-



*Un barrage existait déjà sur ce site vers 1832 à Sainte-Claire. Cette structure de type béton-voûte a été construite en 1935 sur la rivière des Abénaquis.*

çait aussi à être utilisée pour la production d'énergie électrique. Quelques centrales hydro-électriques furent installées sur le territoire de la MRC de Bellechasse, nécessitant la construction d'un barrage et de structures de régulation. Les rivières Etchemin, du Sud et des Abénakis sont les seules qui comptent encore de telles installations en activité. Mentionnons enfin que l'expansion du phénomène de la villégiature et l'attrait des plans d'eau pour les activités récréatives ont entraîné la création de nombreux lacs retenus par des digues munies de structures de contrôle des débits. Certains de ces ouvrages ont été retenus dans l'inventaire du patrimoine bâti en raison de leur âge ou des techniques de construction utilisées.

Seulement deux barrages avaient été décrits lors des travaux d'inventaire sur le terrain entre 2010 à 2012. Des observations additionnelles et la consultation du répertoire des barrages du Centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont permis d'identifier et de localiser une trentaine de structures ayant un intérêt patrimonial reconnu ou présumé du fait qu'ils ont été construits avant 1950. Parmi les barrages les plus vieux qui méritent d'être mentionnés, il y a celui en arc aux Abénakis à Sainte-Claire, celui de l'ancien moulin de la route Morissette à Saint-Gervais, celui du moulin Blanc à Saint-Charles-de-Bellechasse, celui du Faubourg des moulins à Saint-Gervais et le barrage hydro-électrique Jean-Guérin, aux limites de Saint-Henri et de Saint-Anselme.



*Ce ponceau de chemin de fer voûté sous remblai a été construit vers 1910 par la compagnie « Transcontinental Canadien », au-dessus de la rivière Armagh.*



*Ce pont en acier à tablier inférieur a été construit en 1893; il est situé à la limite de Saint-Vallier et de Saint-Raphaël. Il serait le plus vieux pont de Bellechasse.*

## 13- Les lieux-dits

En consultant les cartes détaillées de la MRC de Bellechasse aux fins de l'inventaire du patrimoine bâti, une quarantaine de lieux-dits ont pu être identifiés. Ces « lieux-dits » sont des territoires de faible étendue qui portent un nom traditionnel, désignant une particularité régionale relative à l'histoire locale, à la géographie, à un ancien village, à une destination ou au folklore. La plupart ne sont plus connus aujourd'hui et leur nom s'avère de moins en moins utilisé dans la vie de tous les jours. Sur le terrain, il reste encore possible d'identifier certains de ces lieux qui se caractérisent par une plus forte densité d'occupation de l'espace par des bâtiments de diverses fonctions, dont certaines de nature commerciale ou industrielle. On fait souvent l'amalgame entre hameau et lieu-dit. La différence tient au fait que, contrairement au hameau, un lieu-dit n'est pas forcément un site habité, comme un carrefour routier ou une station de chemin de fer. Derrière chaque lieu-dit se cachent une ou plusieurs histoires captivantes. Des femmes, des hommes y ont connu des moments passionnants, amusants ou bouleversants dans le temps.

Même si la tâche se révèle incomplète, il est apparu intéressant de garnir l'inventaire avec la description de quelques-uns de ces lieux-dits et d'y rattacher les fiches de biens qui se retrouvent encore dans leur périmètre. Ce travail devrait être poursuivi afin de mieux documenter les liens entre l'occupation du territoire et l'histoire bellechassoise. À titre d'exemples, citons le faubourg Labrie à Saint-Charles-de-Bellechasse, les Abénaquis à Sainte-Claire ou Langlois à Armagh.

Mentionnons que les deux graphies, lieu-dit ou lieudit, sont admises pour désigner un site précis d'une municipalité, soit un endroit qui porte un nom historique : on ne le nomme pas « village », c'est un lieu-dit.

## 14- Les sites de villégiature

Le phénomène de la villégiature a connu un essor remarquable seulement dans la deuxième moitié du vingtième siècle. Il ne faut donc pas se surprendre de retrouver bien peu de résidences secondaires occupées à des fins de loisir parmi les quelque 1 750 unités de villégiature que compte la MRC de Bellechasse; l'inventaire ciblait surtout les bâtiments érigés avant 1950. En parcourant les nombreuses voies d'accès privées menant au fleuve, il a toutefois été possible d'observer plusieurs chalets méritant de figurer à l'inventaire. Certains de ces bâtiments,

saisonniers pour la plupart, sont presque centenaires. Quelques-uns des 93 chalets et résidences secondaires inventoriés ont conservé la même architecture et les mêmes composantes caractéristiques de l'époque où les bourgeois commençaient à passer leurs étés sur le bord du fleuve. Les municipalités de Beaumont, Saint-Michel et Saint-Vallier recèlent de ces fiers témoins, au même titre que certains hauts lieux du tourisme de la première moitié du vingtième siècle, comme Saint-Laurent de l'île d'Orléans, Pointe-au-Pic, Cacouna ou Métis.

## 15- Les paysages culturels

En l'absence d'une méthodologie facilement applicable, les paysages culturels de Bellechasse n'ont pas été décrits ni évalués dans le cadre de l'inventaire du patrimoine bâti 2010-2012. Il serait souhaitable de réaliser cet exercice au cours des prochaines années, en utilisant une approche qui fait consensus.

Soulignons que la Conférence régionale de la Chaudière-Appalaches a réalisé, en 2011-2012, les phases 1 et 2 de l'étude des paysages de la région avec le groupe Ruralys. La méthodologie de caractérisation et d'évaluation développée par cet organisme traite de préoccupations actuelles liées aux paysages. Cette initiative se veut un premier outil pour améliorer la gestion de ces derniers dans la région. Le partage de connaissances et la concertation permettront de faire un nouveau pas vers la prise en charge des paysages par le milieu. Dans Bellechasse, les travaux ont été concentrés sur les axes routiers 281, 279 et 277.



*Le site de villégiature de l'anse aux Trèfles à Beaumont constitue l'un des premiers de cette nature dans Bellechasse. On y retrouve des chalets datant de 1917 et occupant de vastes terrains paysagers.*

## Partie 3

# Recommandations inspirées de l'inventaire

La Société historique de Bellechasse a mené à terme le projet colossal d'inventorier tout le patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse, entre 2010 et 2012. Les résultats remis aux vingt municipalités concernées seraient incomplets sans quelques recommandations qu'inspire cette meilleure connaissance des bâtiments à potentiel patrimonial observés sur le terrain. La richesse de ce patrimoine, la disparition progressive de certaines de ses caractéristiques et la menace que représente un développement mal intégré à la trame historique suggèrent une dizaine de recommandations visant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, en tant que vecteur du développement futur de Bellechasse.

Cette préoccupation s'inscrit aussi dans un plan d'action plus global visant l'application de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel par les municipalités qui voudront le faire, afin de mieux protéger et mettre en valeur le patrimoine bellechassoise. Cette loi permet en effet au gouvernement du Québec, au ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'aux municipalités d'attribuer un statut à des éléments du patrimoine culturel dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présentent un intérêt public.

Les inventaires sont largement reconnus comme d'importants outils de connaissance des différents éléments du patrimoine culturel. Ils aident aussi à évaluer leur intérêt véritable, en permettant une vue d'ensemble et en facilitant les comparaisons. Avec toutes ces informations nouvelles en main, il serait inexcusable de ne pas passer à l'action.

Il semble en effet qu'il soit grand temps que le patrimoine culturel de Bellechasse obtienne une reconnaissance qui soit à la hauteur de ses caractéristiques. À la fin de 2012, on distinguait seulement 132 biens détenant un statut de protection légal, parmi les milliers d'éléments identifiés lors de l'inventaire. Sur ce, 118 sont localisés dans le seul « Site du patrimoine du village-de-Beaumont » constitué en 1997. Avec la douzaine de biens qui restent, force est de constater qu'il y a beaucoup d'éléments potentiels à protéger dans toutes les municipalités. Souhaitons seulement que nos recommandations soient traitées avec les mêmes égards que nos ancêtres ont eus pour nous transmettre ce patrimoine.

### 1. Mieux connaître les éléments du patrimoine local

L'inventaire réalisé entre 2010 et 2012 constitue un premier pas vers l'identification des éléments susceptibles de faire partie du patrimoine local de chaque municipalité. Il ne touche que l'un des aspects de ce patrimoine, soit le patrimoine bâti, celui constitué de structures construites à une certaine époque et qui demeurent autant de vestiges rappelant l'histoire locale et régionale. Le patrimoine culturel se compose en effet d'une multitude de biens et d'éléments de diverses natures qui témoignent de notre histoire et de notre identité et qui constituent une ressource transmise d'une génération à l'autre. Le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel. Avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, la société québécoise s'est donné des moyens pour préserver les éléments les plus significatifs de cet héritage.

Les résultats de l'inventaire du patrimoine bâti sont consignés sur des fiches manuscrites dont l'original est conservé au siège social de la MRC de Bellechasse. Toutes ces mêmes données ont été versées dans un répertoire public informatisé qu'il est possible de consulter sur Internet en deux formats :

- Le **répertoire du patrimoine culturel** (RCPQ) qui donne un portrait succinct des biens inventoriés et permet des recherches avancées pour le public en général.
- Le **répertoire du Patrimoine immobilier et mobilier** (PIMI), dont l'accès est limité aux professionnels et responsables municipaux, donne accès aux mêmes informations, en plus d'une description détaillée et de certains commentaires.

#### Recommandation 1

Informé le public, les propriétaires concernés, les élus municipaux, les employés reliés à l'émission des permis de construction, les professionnels de la construction et les passionnés du patrimoine culturel de l'existence du répertoire du patrimoine bâti afin qu'ils l'utilisent pour effectuer des choix éclairés et prendre des décisions judicieuses. À cet effet, des ateliers de formation et de l'information générale devraient leur être largement diffusés.

## 2. Reconnaître officiellement les patrimoines locaux

Les différences observées sur certains bâtiments, décrits et photographiés lors des inventaires de maisons anciennes réalisés en 1984, 2003-2004 et 2010-2012, montrent une tendance inquiétante dans l'évolution du patrimoine bâti de Bellechasse. Prises de bonne foi, plusieurs décisions inappropriées de propriétaires ont eu pour effet d'éroder l'intégrité architecturale du patrimoine bâti local. Loin de renforcer le caractère traditionnellement patrimonial de chaque municipalité, les développements domiciliaires récents l'ont dégradé en incrustant dans la trame urbaine, et ici et là dans le secteur rural, des éléments de modernité qui n'ont aucun rapport avec le bâti plus ancien qui caractérise la majorité des paysages ruraux. Cette dégradation doit être corrigée par une action énergique de chaque municipalité, afin d'assurer la pérennité des patrimoines locaux.

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, adoptée en octobre 2011 et entrée en vigueur le 19 octobre 2012, élargit le champ d'action des municipalités en leur conférant des pouvoirs similaires à ceux du ministre de la Culture et des Communications. En plus de s'appliquer aux immeubles et aux sites, la **citation** peut désormais convenir aux documents ou aux objets patrimoniaux qui appartiennent aux municipalités, ainsi qu'aux intérieurs d'immeubles. Les municipalités peuvent également identifier des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques, ainsi que des éléments du patrimoine immatériel. Enfin, les municipalités peuvent désormais présenter au ministre des demandes pour la désignation de paysages culturels patrimoniaux par le gouvernement.

L'attribution d'un statut de citation ou d'identification vise la reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale d'un élément du patrimoine culturel par et pour la communauté. L'élément visé peut témoigner d'un pan de l'histoire, d'une activité humaine significative, d'une période ou d'une forme d'occupation du territoire, d'un mouvement artistique ou architectural particulier ou encore, d'une avancée scientifique ou technologique. Bref, cet élément du patrimoine culturel présente un témoignage propre à la collectivité dont il est issu. La citation et l'identification par une municipalité peuvent donc favoriser la connaissance et la mise en valeur du patrimoine culturel local, ainsi que le sentiment d'appartenance.

### Recommandation 2

Il importe que chaque municipalité, indépendamment de l'importance de son patrimoine culturel local, prenne les dispositions nécessaires pour identifier et reconnaître les éléments qu'elle souhaite protéger, en échelonnant s'il le faut ses interventions sur un certain nombre d'années.

## 3. Le premier pas, un Conseil local du patrimoine

Selon la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, le conseil municipal doit prendre l'avis de son **conseil local du patrimoine**, sur toute question relative à l'identification et à la protection du patrimoine culturel par la municipalité, avant :

- *D'adopter un règlement afin de citer un bien patrimonial.*
- *D'adopter un règlement d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage historique décédé, d'un événement ou d'un lieu historique.*
- *D'adopter une résolution pour demander la désignation d'un paysage culturel patrimonial.*
- *D'abroger un règlement de citation ou d'identification.*
- *D'établir ou de mettre à jour un plan de conservation pour un bien patrimonial cité.*
- *D'acquérir de gré à gré ou par expropriation un immeuble patrimonial cité et situé sur le territoire de la municipalité, un immeuble situé dans un site patrimonial qu'il a cité ou tout bien ou droit réel nécessaire pour isoler, dégager, assainir ou mettre en valeur un immeuble patrimonial cité situé sur le territoire de la municipalité ou un immeuble situé dans un site patrimonial qu'il a cité.*
- *De délivrer ou de refuser une autorisation pour certaines interventions sur des biens patrimoniaux cités ;*
- *De poser des conditions s'ajoutant à la réglementation municipale pour certaines interventions relatives à des biens patrimoniaux cités.*
- *D'accorder toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel ayant un statut en vertu de la Loi.*

Le conseil local du patrimoine doit aussi recevoir les représentations de toute personne intéressée à se faire entendre au sujet des projets d'identification et de citation. Il peut en outre recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à l'application de la Loi sur le patrimoine culturel.

Une municipalité peut choisir de se doter d'un conseil local du patrimoine, en plus d'un comité consultatif d'urbanisme. Le conseil local du patrimoine, constitué par le conseil municipal, est formé d'au moins trois membres nommés par le conseil de la municipalité. L'un d'entre eux doit être choisi parmi les membres du conseil municipal. Ces règles de composition laissent donc aux municipalités une grande marge de manœuvre pour choisir des membres possédant les qualifications nécessaires pour l'analyse

des dossiers relatifs au patrimoine culturel. Dans certaines municipalités, cette responsabilité pourrait être confiée au Comité d'urbanisme en lui accordant un mandat élargi.

### Recommandation 3

Chaque municipalité devrait sans tarder créer son propre Conseil du patrimoine culturel, en faisant appel aux personnes reconnues pour leur intérêt ou leurs connaissances dans ce domaine.

## 4. Sensibiliser les propriétaires concernés

L'implication des propriétaires de bâtiments ayant une valeur patrimoniale est fondamentale pour assurer leur intégrité. Sans leur volonté d'agir, la sauvegarde du patrimoine bâti restera une préoccupation marginale. La mise en valeur des plus beaux éléments patrimoniaux ne saurait non plus être laissée au hasard. Au-delà des engagements manifestés par ses élus, l'ensemble de la communauté doit aussi appuyer les initiatives personnelles. Le laissez-faire a déjà créé des marques indélébiles et plusieurs éléments du patrimoine bellechassois sont à jamais disparus ou irrécupérables.

Comme les choix d'entretien et de rénovation des bâtiments et la prise en charge des coûts relèvent des propriétaires eux-mêmes, il est essentiel de les sensibiliser à la valeur patrimoniale de leurs propriétés et surtout, de les associer aux objectifs de mise en valeur locaux, en misant sur leur fierté de bâtisseur.

Dans certains cas, des dispositions réglementaires devront être appliquées pour les secteurs jugés les plus menacés ou en voie de banalisation. Leur application exigera la collaboration des propriétaires concernés. Pour ce faire, il faut sensibiliser ceux qui ne le sont pas déjà et leur offrir d'orienter leurs interventions par des conseils de professionnels.

Pour amener les propriétaires de bâtiments anciens à modifier leur comportement dans le sens des objectifs poursuivis en matière de protection du patrimoine bâti, il faudrait notamment :

- Publier des articles, reportages et chroniques qui présenteront les résultats de l'inventaire ou souligneront les bons coups réalisés par certains propriétaires de maisons anciennes. On utilisera à cette fin le journal local ou les publications régionales.
- Diffuser largement les recommandations générales issues de l'inventaire. La communication devrait chercher à susciter la fierté des propriétaires, les inciter à sauvegarder le caractère patrimonial de leur propriété

et les rassurer sur les possibilités d'interventions municipales contraignantes.

- Tenir une consultation publique sur le patrimoine bâti local, en y invitant notamment les propriétaires concernés. Cet événement serait notamment l'occasion de faire connaître les résultats de l'inventaire patrimonial et d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur.
- Réaliser une exposition sur la nature et l'évolution du patrimoine bâti local, soit au bureau municipal ou soit dans un autre lieu accessible au public.
- Publier et diffuser un document portant sur la mise en valeur du patrimoine bâti et montrant les détails architecturaux, les formes, les matériaux et les techniques de construction propres à la municipalité.

### Recommandation 4

Chaque municipalité devrait se doter d'un programme de communication pour sensibiliser ses citoyens aux enjeux du patrimoine culturel local et sur l'importance de le protéger.

## 5. Réviser schéma d'aménagement, plans et règlements d'urbanisme

Le schéma d'aménagement de la MRC de Bellechasse et les plans d'urbanisme des municipalités devraient inclure des objectifs encore plus spécifiques pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, tout en favorisant l'intégration harmonieuse d'éléments de modernité. Les résultats de l'inventaire du patrimoine bâti devraient servir à identifier les secteurs et les caractéristiques qui présentent un intérêt particulier sous l'angle historique. La révision des plans d'urbanisme devrait fournir l'occasion de reprendre ces objectifs et les préciser, en ciblant des ensembles et des bâtiments particuliers. Certains objectifs pourraient être accompagnés de dispositions réglementaires pour assurer leur réalisation.

### Recommandation 5

Procéder à la révision des documents sur l'aménagement du territoire en y intégrant de nouvelles priorités et les nouveaux moyens suggérés par la Loi sur le patrimoine culturel.

## 6. Viser la citation de deux pour cent du nombre de biens patrimoniaux inventoriés par municipalité

Rappelons que chaque municipalité peut, par règlement de son conseil municipal, et après avoir pris l'avis de son conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial (document, immeuble, objet ou site patrimonial situé sur son territoire) dont la connais-

sance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public. Chaque municipalité compte entre 100 et 430 biens identifiés dans l'inventaire du patrimoine bâti. Un objectif initial de citer au moins deux pour cent de ces biens ou sites s'avère une cible tout à fait réalisable sur une période de trois ans.

L'immeuble patrimonial et le site patrimonial sont les deux catégories de biens immobiliers qui peuvent être cités par une municipalité.

• **L'immeuble patrimonial** est un « bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou ethnologique, notamment un bâtiment, une structure, des vestiges ou un terrain ». Un immeuble patrimonial pourrait être une maison, un lieu de culte, un couvent, un hôtel de ville, une caserne de pompiers, une usine, une scierie, une grange, un pont en acier, un barrage, un monument commémoratif, un parc urbain, les vestiges d'un camp forestier, etc.

• **Le site patrimonial** est « un lieu ou un ensemble d'immeubles qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique ». Un site patrimonial pourrait être un site institutionnel, un cœur de village, un ensemble conventuel, un complexe industriel, un quartier ouvrier, un site archéologique, une maison rurale et ses dépendances, etc.

Certains biens pourraient être considérés à la fois comme immeuble et comme site patrimonial. Notons par exemple que la citation d'un site patrimonial n'entraîne pas en soi la protection des intérieurs des immeubles compris dans ce site. Pour que des intérieurs soient protégés, ils doivent également être cités immeubles patrimoniaux.

Lorsqu'elle cite un bien patrimonial, une municipalité doit être en mesure d'en assurer le suivi. Ainsi, pour protéger adéquatement un bien cité, la municipalité devrait disposer d'informations suffisantes pour évaluer si les interventions envisagées auront une incidence sur les valeurs patrimoniales de ce bien identifiées lors de la citation. Le conseil municipal doit en outre prendre l'avis du conseil local du patrimoine avant de statuer sur une demande d'autorisation ou d'imposer des conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales d'un bien cité. Si la municipalité ne dispose pas de ressources internes suffisantes, elle peut faire appel à des ressources externes

et à des outils comme le guide sur « Le patrimoine bâti de Chaudière-Appalaches », diffusé par la MRC de Bellechasse.

#### Recommandation 6

Il serait souhaitable que chaque municipalité se donne comme cible initiale la citation, sur une période de trois ans, d'au moins deux pour cent des biens identifiés dans l'inventaire local.

### 7. Sauvegarder l'intégrité du patrimoine bâti

La sauvegarde de l'intégrité du patrimoine bâti pour les générations futures n'est pas que l'affaire des propriétaires concernés. L'inclusion d'un bâtiment dans l'inventaire ne visait pas non plus à identifier son accessibilité à d'éventuelles subventions des pouvoirs publics. Dans certains cas, la municipalité devrait contribuer à cette sauvegarde en utilisant les leviers de la Loi sur les biens culturels.

Comme très peu de dispositions légales protègent l'intégrité des bâtiments qui comportent des caractéristiques patrimoniales exceptionnelles dans Bellechasse, chaque municipalité devrait accorder la priorité à ceux qui auront fait l'objet d'une citation. Les bâtiments les plus intéressants pourraient justifier leur identification à l'aide de panneaux d'interprétation installés sur le terrain. Cette mesure entraîne peu de déboursés ; elle permet toutefois d'attribuer une valeur communautaire aux bâtiments anciens qui se démarquent dans le parc immobilier actuel.

La constitution d'un site du patrimoine s'avérera par contre plus appropriée dans les cas où le nombre de bâtiments patrimoniaux rapprochés les uns des autres permettrait d'établir un secteur homogène justifiant un meilleur contrôle. Il faudrait d'abord examiner l'opportunité d'établir un tel site dans la zone qui constitue le cœur villageois. La municipalité de Beaumont a tracé une voie intéressante en la matière et pourrait servir de modèle d'intervention.

#### Recommandation 7

Chaque municipalité devrait se préparer pour assurer l'intégrité du patrimoine bâti qu'elle aura protégé par un statut de citation ou de site du patrimoine, en exerçant les recours prévus par la Loi sur le patrimoine culturel.

### 8. Mettre en place des circuits patrimoniaux

Les bâtiments et ensembles patrimoniaux exercent un effet d'appel considérable auprès des touristes. Encore

faut-il que ces derniers soient bien informés de leur existence, orientés convenablement pour les découvrir et accueillis chaleureusement lors de leur visite. Deux types de circuits patrimoniaux pourraient être proposés aux visiteurs, l'un pour le milieu urbain, l'autre pour le milieu rural. Des brochures ou panneaux de signalisation pourraient localiser les bâtiments qui se démarquent dans l'inventaire réalisé et identifier quelques-unes de leurs caractéristiques.

Il est à noter que la sensibilisation au patrimoine s'avère très efficace auprès des propriétaires lorsque leurs bâtiments font partie d'un circuit patrimonial. Les municipalités pourraient leur proposer d'installer une plaque devant le bâtiment, indiquant qu'il est reconnu comme ayant un intérêt patrimonial local. Cette mesure va de pair avec celle des circuits patrimoniaux. La plaque peut être identique pour tous les bâtiments ou spécifique à chacun. Si les moyens le permettent, de petits panneaux d'interprétation peuvent être installés devant certains bâtiments, avec l'accord de leurs propriétaires. Ces panneaux peuvent être simples et indiquer des éléments comme la date de construction et les motifs de leur reconnaissance au titre de patrimoine local. Cette mesure peut toucher un nombre variable de bâtiments et n'avoir qu'une visibilité saisonnière.

Enfin, l'aménagement d'un centre d'accueil peut être envisagé pour fournir de l'information aux visiteurs de passage. Plusieurs thématiques pourraient y être exploitées de façon permanente ou au fil des ans, par des expositions accessibles au public : les grandes familles locales, les industries et commerces disparus, l'impact du chemin de fer, le rang seigneurial, les écoles de rang, les transports avant l'automobile, les lieux-dits, etc. Aucune nouvelle construction de serait requise puisqu'il suffit d'utiliser des locaux ou espaces existants et de leur donner une nouvelle vie, particulièrement en période estivale. Les réalisations de la Société du patrimoine de Saint-Léon-de-Standon font office de modèles en cette matière. Les municipalités de Beaumont et Sainte-Claire ont aussi déjà publié d'intéressants guides de découverte de leur patrimoine.

#### Recommandation 8

Réaliser des projets de mise en valeur en exploitant les thématiques patrimoniales comme outils d'attraction touristique et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

### 9. Recourir à l'aide de professionnels ou de mentors

La MRC de Bellechasse a mis en place un programme incitant les propriétaires à utiliser les services d'un architecte

pour mieux planifier les travaux de rénovation des bâtiments patrimoniaux. Ce programme a permis d'intéressantes réalisations, mais il dispose malheureusement de ressources limitées et son renouvellement n'est pas assuré. Il faudrait être en mesure de continuer à offrir cette expertise pendant au moins une décennie.

Il serait avantageux par ailleurs de mettre à contribution l'expertise locale en matière patrimoniale détenue par les artisans, entrepreneurs ou simples propriétaires qui ont développé par eux-mêmes leurs habiletés et leurs connaissances à rénover des bâtiments anciens. Ceci n'empêche pas les propriétaires de recourir aux conseils de professionnels ou de spécialistes extérieurs à la municipalité pour les situations plus délicates. Une telle pratique minimise les risques que la valeur patrimoniale soit affectée lors de rénovations, malgré les bonnes intentions. Cette forme de mentorat pourrait se limiter à des conseils simples sur des sujets comme le choix des matériaux, la volumétrie, les ouvertures et les détails architecturaux.

#### Recommandation 9

Maintenir le programme des cliniques d'architecture du patrimoine et soutenir le mentorat local pour encourager une rénovation exemplaire du patrimoine bâti.

### 10. Poursuivre les recherches historiques

L'énorme tâche d'inventorier le patrimoine bâti des vingt municipalités de la MRC de Bellechasse n'a pas permis d'écrire la petite histoire de chacun des bâtiments répertoriés, ni d'analyser la façon dont le territoire s'est développé, et encore moins, d'identifier les personnes qui ont contribué à la sauvegarde de tous ces bâtiments patrimoniaux depuis leur construction.

Il serait intéressant de poursuivre les recherches pour bien situer les bâtiments dans leurs contextes d'origine, de manière à enrichir la connaissance historique et patrimoniale de chaque municipalité. La Société historique de Bellechasse a déjà effectué un travail de base, mais il y a encore tant de recherches à effectuer, une tâche de longue haleine qui pourrait être réalisée avec la collaboration des municipalités et d'autres partenaires locaux intéressés par l'histoire et l'architecture. Voici certaines indications sur les recherches qui présentent un intérêt certain :

- Identifier des personnages bâtisseurs et décrire leur influence dans la construction des bâtiments majeurs jusqu'aux années 1950 : architectes, ingénieurs, entrepreneurs, artisans et autres.
- Effectuer des recherches historiques sur les influences qui ont marqué les différents styles d'architecture locale.
- Mieux documenter la particularité de l'implantation des

maisons par rapport à la voie publique ou à certains cours d'eau.

- Approfondir les connaissances sur la naissance et la vie des divers lieux-dits qui ont marqué l'histoire locale.
- Recueillir des informations sur les plans d'architecture des églises, presbytères, écoles, couvents, etc.
- Vérifier la date de construction de certains bâtiments, notamment à partir des archives municipales (anciens rôles d'évaluation, permis de construction).
- Retracer des photographies d'époque illustrant les bâtiments inclus dans l'inventaire, notamment celles détenues dans les familles et dans les archives des municipalités et les inclure aux fiches électroniques de l'inventaire. Ceci comprend les photographies aériennes susceptibles de montrer l'extension des périmètres urbains.

#### Recommandation 10

Encourager la poursuite de recherches historiques de façon à mieux connaître et apprécier l'évolution passée de chaque municipalité.

*Le moulin du Grand-Sault à Saint-Raphaël a été bâti vers 1797 sur les rives de la rivière du Sud. Il a connu de nombreuses transformations au fil des ans. Le bâtiment abrite maintenant des équipements de production d'hydroélectricité. L'étage supérieur est occupé par le logement de l'opérateur. Cette mini centrale n'est plus en opération depuis août 2011, alors qu'une tempête endommageait ses équipements.*



## Conclusions

En guise de conclusions, il convient de rappeler les principaux objectifs poursuivis par la Société historique de Bellechasse et d'esquisser certaines pistes de réflexion permettant de maximiser les impacts d'un inventaire global du patrimoine bâti.

- Améliorer la connaissance du patrimoine bâti,
- Favoriser la reconnaissance du patrimoine immobilier par les propriétaires, la population, les élus municipaux et les personnes impliquées dans l'élaboration des plans d'urbanisme et l'émission des permis de construction.
- Diffuser des connaissances uniformes sur le patrimoine bâti des 20 municipalités de la MRC.
- Évaluer les pertes patrimoniales au fil des ans.
- Soutenir la conservation et la mise en valeur des meilleurs éléments du patrimoine bâti de Bellechasse.

Certaines comparaisons effectuées entre les inventaires de 1998 et de 2004 et celui de 2010-2012 ont révélé que si des maisons ont été restaurées, d'autres ont vu leur valeur patrimoniale réduite sur une période d'une quinzaine d'années. Ainsi, de nombreux revêtements de toit des maisons ont été remplacés par du bardeau d'asphalte. Plusieurs maisons ont perdu leurs revêtements traditionnels au profit de revêtements d'aluminium, de vinyle, de Canastel, etc.

Une forte proportion des maisons est maintenant dotée de fenêtres de type contemporain, plus ou moins compatibles avec le style des bâtiments. Dans certaines municipalités, les bâtiments de ferme et les bâtiments secondaires ont subi moins de transformations, mais ils se révèlent peu entretenus ou ont été transformés de façon irréversible, donnant parfois à nos campagnes des airs de grands secteurs urbanisés en périphérie des villes ou de zones industrielles, avec leurs bungalows et leurs bâtiments de tôle.

Ce constat porte à conclure que le maintien du caractère ancestral de nombreux bâtiments commande une meilleure gestion du patrimoine, incluant autant les maisons que les bâtiments secondaires. Il serait indiqué de réaliser une campagne de sensibilisation auprès de la population sur l'importance de son patrimoine, la façon de l'entretenir et les impacts de sa disparition.

Il serait aussi approprié de citer en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel quelques bâtiments dont la valeur patrimoniale a été reconnue « excellente », qu'il s'agisse de maisons, de bâtiments agricoles ou de structures institutionnelles. On pourrait, en outre, envisager la mise en place d'un plan d'intégration architecturale pour certains sites particulièrement riches sur le plan patrimonial.

Les municipalités pourraient enfin, lors de l'émission de permis, sensibiliser les propriétaires à l'intérêt de la conservation ou de la réinsertion d'éléments patrimoniaux, suggérant par exemple des matériaux et des techniques plus compatibles avec les caractéristiques architecturales du bâtiment à rénover.

Il serait important que chacune des municipalités prenne connaissance des caractéristiques architecturales propres au patrimoine bâti de leur territoire. Enfin, ce sont elles qui devront décider des interventions à préconiser pour mettre en valeur leur patrimoine bâti. À cette fin, la Loi sur le patrimoine culturel, qui est en vigueur depuis octobre 2012, offre de nombreux outils aux municipalités qui souhaiteront s'impliquer davantage.

Pour sa part, la Société historique de Bellechasse entend poursuivre ses actions relatives au patrimoine bâti en accompagnant les différents utilisateurs de l'inventaire, en puisant dans son contenu pour de nouvelles publications ou en s'inspirant des lacunes observées pour énoncer ses futures orientations.

La Société historique de Bellechasse a pu démontrer l'importance numérique, la valeur architecturale et la fragilité du patrimoine bâti qui parsème le territoire de la MRC de Bellechasse. Celui-ci n'est pas uniforme et recèle de traces du régime français rural dans la plaine côtière, du régime anglais le long de la rivière Etchemin, de la période de colonisation dans les cantons situés plus au sud.

Il serait souhaitable que le patrimoine bâti mérite davantage de considération. Les seuls succès obtenus pour sa conservation démontrent qu'ils sont redevables à des interventions soutenues et énergiques, impliquant les passionnés d'histoire, les municipalités et les propriétaires concernés.

Enfin, la Société historique de Bellechasse espère que son travail d'inventaire permettra de prendre conscience de la valeur du patrimoine bâti de Bellechasse et saura rallier les intérêts de chacun à sa promotion et à sa protection.

## Annexe

## Comprendre la fiche d'inventaire

Les définitions suivantes réfèrent aux rubriques de la fiche d'inventaire utilisée sur le terrain. Leur contenu peut différer à l'occasion de celui d'autres inventaires similaires réalisés au Québec afin de mieux traduire les préoccupations particulières de l'inventaire réalisé dans la MRC de Bellechasse.

**PIMIQ** : le numéro de la fiche électronique attribué automatiquement lors de la duplication d'un modèle ou d'une fiche avec le système PIMIQ. Il peut s'agir aussi d'un numéro existant pour un bien décrit lors d'un inventaire précédent et dont la description est mise à jour avec l'inventaire 2010-2012.

**Adresse** : indique le numéro civique et le nom de la voie du bâtiment principal ou faisant partie d'un ensemble. Sert au classement des fiches de terrain par adresse civique. Pour les structures sans adresse civique (ponts, croix...), on indique l'adresse d'un voisin de côté ou d'en face. Si le bien porte un nom reconnu ou fait l'objet d'une fiche enfant, il faut l'indiquer sous la ligne car c'est lui qui apparaîtra dans PIMIQ (maison xyz, grange, poulailler).

**Municipalité** : municipalité où le bien décrit est localisé.

**Date** : jour (jj/), mois (mm/) et heure du remplissage de la fiche sur le terrain. Ce repère est essentiel pour effectuer l'appariement des photographies prises sur le terrain lors de leur sélection et de leur traitement.

**Données spatiales**

**Propriétaire** : nom du propriétaire du bien selon la liste des immeubles de la MRC ou le nom qui apparaît sur la boîte aux lettres, avec le numéro de téléphone permettant de le joindre pour obtenir de l'information additionnelle. Cette donnée n'est pas essentielle. On y place à l'occasion le nom d'une personne ayant fourni l'information sur l'histoire du bâtiment.

**Cadastre** : données correspondant à la circonscription foncière et au numéro de lot à sept chiffres attribué lors de la rénovation cadastrale. Il peut y avoir un ou plusieurs bâtiments sur une même parcelle. Certains biens non associés à un bâtiment résidentiel n'ont souvent pas d'adresse civique. Il faut alors se référer aux données de localisation utilisées par la municipalité. La liste d'adresses de la MRC peut comprendre plusieurs lots pour une même adresse. Une vérification auprès du propriétaire ou de la municipalité permet d'identifier sur laquelle des parcelles de terrain se situe le bien. Si le cadastre n'était pas rénové lors de l'inventaire, cette information n'est pas saisie; ce travail devra être effectué ultérieurement.

**Ancien** : données cadastrales anciennes correspondant aux informations du cadastre original de l'emplacement. Elles n'ont pas été relevées systématiquement et souvent omises volontairement en l'absence de rénovation cadastrale.

**Coordonnées GPS** : coordonnées géographiques du bien en degrés (°), minutes (′), secondes (″), au millième de seconde (.000) captées automatiquement lors de la prise de photogra-

phies sur le terrain. L'appareil photo enregistre la position du photographe dans les métadonnées d'identification des paramètres photographiques. Les données sont habituellement prélevées sur l'image de la façade du bien, avec une précision arrondie. Cette position reste bien relative et vise d'abord à indiquer la localisation du bâtiment sur une carte numérique ou à le retracer plus facilement suite à un changement d'adresse. Dans certains cas, les coordonnées géographiques furent déterminées avec l'aide du site Google Earth.

**Type de bâtiment** : information visant à caractériser les fonctions actuelles, d'origine ou successives du bien selon la typologie fonctionnelle de PIMIQ. Les plus fréquentes sont résidentiel, multi-logements, agricole et commercial. Autres permet d'indiquer l'information requise pour situer le bien dans la bonne catégorie ou sous-catégorie fonctionnelle. Ceci s'applique aussi aux biens secondaires dont l'image est transférée sur PIMIQ, sans être accompagnée d'une description.

Lorsqu'elles sont connues, les sous-catégories sont aussi inscrites. Les fonctions générales correspondent à des catégories englobant de grandes fonctions : résidentielle, industrielle, transport, commerciale, services et institutions, culturelle et récréative, production et extraction de richesses naturelles. Les sous-catégories fonctionnelles décrivent avec plus de précision les usages d'origine ou contemporains : maisons rurales et urbaines, banques, école, église, imprimerie, etc. La liste complète des fonctions générales et spécifiques répertoriées est accessible par le menu déroulant dans PIMIQ. Un même bâtiment peut s'inscrire dans plusieurs fonctions générales ou spécifiques.

**Photographies**

La zone encadrée réfère aux informations concernant les photographies prises sur le terrain et retenues lors du tri effectué. Les initiales du photographe sont cochées pour faciliter l'attribution du crédit photo.

On indique le numéro de l'image donné par la caméra en regard de chaque prise de vue. Les images historiques, numérisées ou photographiées en gros plan sont aussi identifiées, avec le nom de l'auteur et la date, si ces données sont différentes. Les images comprennent habituellement une photo avant-droite et une autre arrière-gauche. Peuvent s'ajouter des images de détails d'architecture ou d'ornementation, des photos latérales, d'ensemble, celles de bâtiments secondaires non décrits sur une fiche différente, mais néanmoins signalés dans les fonctions de l'immeuble.

**Données descriptives**

Des qualificatifs sont ajoutés pour qualifier l'état physique de certains des éléments servant à décrire un bien. Cette évaluation demeure subjective et représente une appréciation effectuée au moment de l'inventaire sur le terrain. On inscrit aux endroits appropriés la première lettre d'une échelle compor-

tant quatre niveaux: Excellent, Bon, Passable, Médiocre.

**État général** : Cette évaluation s'avère cruciale dans l'inventaire. Elle permet d'apprécier l'état physique du bien, un indicateur de la qualité de son entretien. On qualifie la valeur patrimoniale du bien en fonction de l'authenticité de ses éléments architecturaux, par rapport aux caractéristiques présumées du bien à l'origine ou habituelles pour ce type de bien patrimonial.

**Plan** : on indique ici la forme géométrique du bien principal projetée au sol, incluant ses annexes, mais sans les saillies. Les plus courantes sont : rectangulaire, carré, en T, L, V ou irrégulier. Cette dernière valeur s'applique habituellement aux bâtiments ayant subi de multiples agrandissements.

**Étages** : ce sont les espaces délimités dans un bâtiment par les divisions horizontales. Le nombre d'étages comprend le rez-de-chaussée qui est aussi généralement considéré comme le 1<sup>er</sup> étage. Un étage de comble situé sous un toit brisé est compté lorsque le brisis est bien visible de la rue. On compte une moitié d'étage pour un étage de comble sous un toit à deux versants ou un toit en appentis, ou sous un toit brisé peu visible de la rue. Un sous-sol n'est pas compté, ni un étage de soubassement. Les étages de soubassement – hors sol au moins d'un côté du bâtiment – sont généralement mentionnés en commentaire.

**Groupement** : ce facteur détermine la position relative du bien dans son environnement immédiat, en rapport avec d'autres biens rapprochés. Les attributs sont : adossé, détaché, rangée, jumelé, autre.

**Structure** : la composition de la structure du bien n'est pas toujours évidente car elle est cachée par le revêtement extérieur. Parfois même, elle est inconnue des propriétaires. L'attribut le plus courant dans Bellechasse est : pièces sur pièces. On indique l'attribut « Indéterminée » si cette information n'a pu être confirmée lors de l'inventaire.

**Annexes** : identifie la présence d'ajouts importants attachés au bâtiment principal. Les principales catégories sont : cuisine d'été, fournil, agrandissement, remise, garage et les différents ajouts attenants à un bâtiment de ferme (silo, laiterie, garage, hangar, remise).

**Saillies** : elles représentent l'avance que font, sur le nu d'un mur, tous les membres ou toutes les parties de construction ou de décoration d'un bâtiment. Les plus courantes sont : cheminée, galerie, perron, véranda, évent, escalier, terrasse, tambour, entrée de cave et pare-soleil.

**Fondations** : indique la nature des fondations qui soutiennent le bâtiment. Les principaux types sont : pierre, pierres sèches, béton et blocs de béton. Quand le terrassement ou d'autres matériaux cachent les fondations, il faut indiquer qu'elles sont invisibles et ne rien écrire d'autre sur la fiche.

**Élévations** : les matériaux de revêtement extérieurs sont traités de deux manières. On peut soit faire le relevé architectural de tous les matériaux notés sur chacune des façades d'un bâtiment. Il est aussi possible d'effectuer une description en fonction du principal matériau observé sur l'ensemble du bâtiment. Les matériaux différents seront indiqués côté par côté.

**Toit** : indique les types de toiture principal ou secondaire qui sont observés. Ces derniers apparaissent sur des lignes séparées dans PIMIQ. On doit préciser la forme du toit, le nombre de versants et la nature des matériaux de recouvrement (asphalte, bardeau de bois, type de tôle).

**Porte principale** : la porte principale, les autres portes à valeur patrimoniale et les grandes portes contemporaines (portes patio ou françaises) sont décrites. On indique le type de porte : bois massif ou à panneaux ou d'origine contemporaine, en y spécifiant la présence de vitre. Les sous-types de portes sont précisés : avec imposte, baies latérales, portes coulissantes, cochères...

**Fenêtres** : On indique leur forme géométrique (rectangulaire, carrée, ronde) ou leur type : contemporaine, à battants, à carreaux, à guillotine, basculante, coulissante, fixe ou autre.

**Lucarnes** : la présence de lucarnes est signalée par leur style architectural : croupe, fronton, lucarne-pignon, à pignon, pendante, rampante ou autre.

**Ornementation** : la présence d'ornementation est notée selon les différents types existants. Les plus communs sont : boiserie ornementale, balustrade en bois, fer forgé ou fonte, planches cornières, jalousies/persiennes.

**Typologie formelle** : il existe de nombreuses variantes applicables aux styles architecturaux. Ceux-ci s'estompent avec les rénovations et agrandissements successifs empruntés à d'autres styles. On note seulement le style dominant du bâtiment, dont les principaux sont : néoclassique, maison traditionnelle québécoise, second empire et vernaculaire.

**Information historique**

PIMIQ permet de saisir une synthèse historique des biens décrits. Cette information est diffusée publiquement dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, au même titre que les données de localisation et les images. Même si un inventaire du patrimoine bâti n'exige pas une recherche historique sur les origines, utilisations et évolutions du bien, il ne faut pas ignorer les informations obtenues en cours de réalisation du projet. Les renseignements consignés doivent être fondés sur des faits véridiques. Il faut donc prendre un grand soin pour respecter les règles d'écriture historique, en omettant les propos anecdotiques.

Quand cela est possible et que l'information est crédible ou vérifiée, on indique l'année de construction réelle ou la période concernée. On peut compléter par des informations factuelles sur les faits marquants de l'histoire du bâtiment (fonctions antérieures, déménagement, personnages associés, artisans).

**Signature**: celle de la personne qui a complété la fiche sur le terrain.

**Saisie PIMIQ**: La dernière ligne de la fiche sert à contrôler le transfert des informations dans le système PIMIQ. Les cases de vérification sont primordiales à cocher pour permettre de distinguer les fiches dont la saisie est complétée de celles dont certains éléments restent à saisir : cadastre, GPS, description, histoire, images et date de diffusion.

# L'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse, un outil accessible à tous sur Internet!

<http://shbellechasse.com/RPIQ.html>

**Effectuez des recherches :**

- par nom de bien (Église XYZ, maison Untel...)
- par type de fonction (résidentiel, services et institutions, transports...)
- par statut de protection (citation, classement...)
- par municipalité (MRC de Bellechasse ou la vôtre)
- par numéro et par nom de rue (000, rang Croche...)

**Obtenez un résultat comme ci-dessous ou une liste de fiches suggérées :**

- Consultez la fiche de l'élément (description, images, carte et informations historiques).

The screenshot shows the website interface for the Répertoire du patrimoine culturel du Québec. The main header includes the site name and navigation links like 'Accueil', 'Recherche avancée', and 'Faire des questions'. The breadcrumb trail indicates the user is viewing the 'Fiche de l'élément' for a search result. The main content area is titled 'Grange octogonale' and includes a detailed description on the left and a gallery of images on the right. The description lists the type as 'Patrimoine immobilier', the administrative region as 'Chaudière-Appalaches', the municipality as 'Beauceville', and the construction period as 'après 1900 - avant 1930'. The usage is noted as 'Production et extraction de ressources naturelles (Granges, granges-étables et étables)'. The image gallery shows a large main image of the octagonal barn and three smaller thumbnail images. A caption below the main image reads 'Grange octogonale. Vue avant © Tous droits réservés, Société historique de Bellechasse, Paul St-Arnaud, 2010'.

L'inventaire du patrimoine bâti 2010-2012 a été réalisé grâce à la contribution financière des partenaires suivants :

